

CRÉÉ DES VALEURS RAPPORT DE GESTION 2019



En ligne: pax.ch/rapport-de-gestion



Bref aperçu	4
Éditorial	6
Rapport de situation	12
Contexte du marché	14
Groupe Pax	15
Pax Holding	17
Pax Assurance	18
Creadi	26
Pax Asset Management	26
Perspectives du groupe	26
Évènement postérieur à la date du bilan	27
Gouvernement d'entreprise	28
Rapport financier	54
Konzern	56
Compte de profits et pertes	57
• Bilan	58
• Tableau des flux de trésorerie	60
Tableau de variation du capital propre	62
Annexe aux comptes consolidés	63
Rapport de l'organe de révision	85
Pax Holding (société coopérative)	87
Compte de profits et pertes	88
• Bilan	89
• Annexe	90
• Proposition du conseil d'administration	92
• Rapport de l'organe de révision	93

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis. Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs.

CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

Forme courte	Dénomination juridique			
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)			
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance			
	sur la vie SA			
Creadi	Creadi AG			
PAM	Pax Asset Management SA			

OÙ NOUS TROUVER ENCORE

www.pax.ch/rapport-de-gestion

CHIFFRES-CLÉS

14.3

MILLIONS DE CHF

BÉNÉFICE DU GROUPE PAX

621

MILLIONS DE CHF

CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX FIN 2019

827

MILLIONS DE CHF

VOLUME DES PRIMES AU COURS DE L'ANNÉE SOUS REVUE

17

MILLIONS DE CHF

ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS

15.9

MILLIONS DE CHF

DISTRIBUTIONS DES EXCÉDENTS AUX CLIENTS À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS

8.3

MILLIARDS DE CHF

TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

INDICATEURS FINANCIERS

Grou	pe	Pax
------	----	------------

·	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de collaborateurs	300	320	327	338	314
Résultat après impôts en millions de CHF	17	-12	7	2	14
Capital propre consolidé en millions de CHF	539	529	564	572	621
Placements de capitaux en millions de CHF	7′386	7′651	8′091	8′068	8′295
- dont pour le compte propre	6′209	6′476	6′771	6′908	6′896

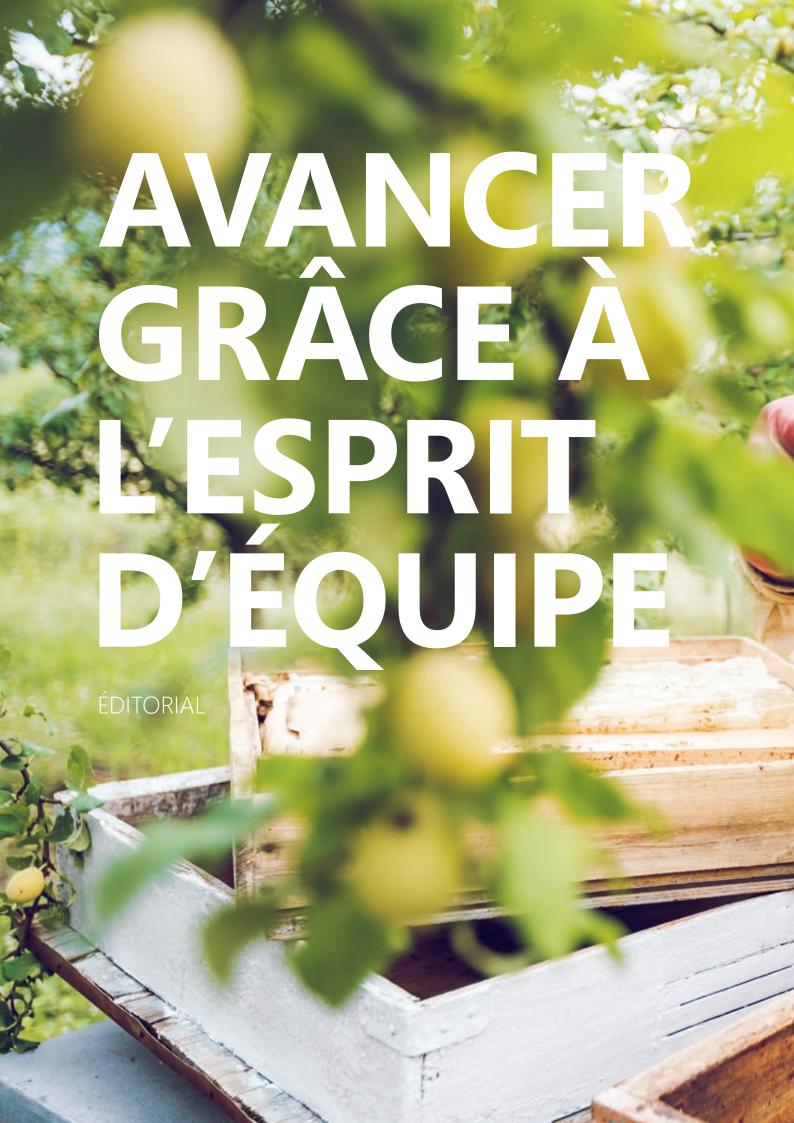
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

COMPTE	DE F	PROFITS	ET PERTES
--------	------	---------	-----------

(En millions de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019
Primes brutes	768	873	881	885	827
Primes prévoyance privée	334	355	360	360	353
Primes prévoyance professionnelle	434	518	521	525	474
Nouvelles affaires					
Prévoyance privée	54	51	27	26	24
Prévoyance professionnelle	9	15	13	9	10
Prestations d'assurance versées (y compris excédents) en millions de CHF	-669	-626	-670	-692	-769
Produit provenant des placements de capitaux	131	125	129	82	98
Résultat avant impôts en millions de CHF	11	-13	34	9	17

(En millions de CHF)

Réserves actuarielles	6′748	6′991	7′345	7′345	7'640
– dont pour le compte propre	5′572	5′816	6′023	6′184	6′239
– dont pour le compte et au risque de tiers	1′176	1′175	1′322	1′161	1′401_
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents y compris plus-values et moins-values	164	157	171	177	227





Chère lectrice, cher lecteur,

Financièrement parlant, 2019 a été une bonne année pour le groupe Pax. Nous avons augmenté nos bénéfices et avons encore élargi notre base de capital. Nous avons ainsi renforcé notre capacité à changer. Grâce à des méthodes de travail agiles, nous pouvons mettre en œuvre des processus de changement de manière plus efficace et plus rapide, par exemple en élargissant notre offre ou en optimisant nos services.

Nous avons mis l'accent sur le développement de la structure de revenus du groupe Pax. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, nous avons pris des mesures ciblées pour réduire aux court et moyen termes la dépendance à l'égard des taux d'intérêt et pour renforcer la capacité de gain. Le contrôle sélectif de la croissance des primes, qui contribue à la rentabilité et donc à un développement sain de l'entreprise, reste d'une importance capitale. En ce qui concerne la capacité de risque, nous nous maintenons à un niveau élevé.

Augmentation des bénéfices et du capital propre

Sur le plan financier, l'exercice 2019 a été fructueux. Nous avons augmenté le bénéfice de 1.7 million de CHF à 14.3 millions de CHF et le capital propre de 8.6 pour cent à 621.5 millions de CHF, tout cela malgré un contexte de marché difficile. Nous sommes donc dans une position financière très solide et pouvons offrir à nos clients un haut degré de sécurité financière. Nous avons également bien atteint nos objectifs en matière de coûts, alors même que nous avons investi de grosses sommes dans des projets d'importance stratégique.

Participation durable aux excédents maintenue

La base de capital que nous avons renforcée de façon conséquente ces dernières années profite maintenant à nos clients et sociétaires. Grâce à cette solidité financière et au bon résultat financier, nous avons pu poursuivre notre politique d'excédent durable et allouer un montant supplémentaire de 17 millions de CHF au fonds d'excédents.

Dans le même temps, des excédents de 15.9 millions de CHF ont été versés aux assurés à partir du fonds

d'excédents. Nous avons donc alloué une somme bien plus importante que celle que nous avons retirée, raison pour laquelle les assurés pourront profiter d'une participation attractive aux excédents également à l'avenir. Cette politique d'excédent durable reflète la structure coopérative de Pax qui fait participer clients et sociétaires au succès économique.

Évolution de l'activité d'assurance

Les primes brutes des deux branches ont généré un volume de 827 millions de CHF. Ce chiffre est inférieur à celui de l'année précédente et en-deçà de nos attentes. Les raisons de ce recul sont la très grande modération concernant les nouvelles affaires dans la prévoyance privée et une baisse significative des primes uniques dans les deux branches.

Cette évolution reflète aussi en partie notre stratégie d'optimisation économique de la composition du portefeuille. Pour y parvenir, nous avons géré la croissance des nouvelles affaires et du portefeuille de façon ciblée et sélective. Nous nous assurons ainsi, compte tenu des taux d'intérêt extrêmement bas, de nous développer uniquement dans les domaines économiquement pertinents.

NOUS AVONS NETTEMENT AUGMENTÉ NOS BÉNÉFICES ET RENFORCÉ LE CAPITAL PROPRE.

Création d'un nouveau potentiel de revenus

Nous visons, par diverses mesures, à réduire à moyen terme notre dépendance à l'égard des taux d'intérêt et à conquérir des sources de revenu supplémentaires. S'inscrit, entre autres, dans cette lignée la création en automne 2019 de la Pax Asset Management SA qui gérera les actifs de Pax. Grâce à cette mesure, nous élargissons la structure de nos revenus et créons la base de revenus supplémentaires, par exemple en réduisant les coûts ou en ouvrant d'autres sources de revenus. Les revenus supplémentaires contribuent d'une part à la rentabilité du groupe Pax, d'autre part ils profitent aux

assurés, que ce soit par des investissements dans des offres futures ou par une participation aux bénéfices constamment élevée.

Une autre mesure consiste en l'augmentation de la participation à la Dextra Assurances SA, un assureur direct proposant des assurances véhicules à moteur. Grâce à cet engagement, nous nous assurons à moyen terme une contribution à la réduction de la dépendance à l'égard des taux d'intérêt et nous ouvrons l'accès au marché de l'assurance en ligne. La réorientation stratégique de la filiale Creadi doit également être considérée dans ce contexte. Son offre numérique est axée sur la prévoyance de façon encore plus conséquente, ce qui génère des opportunités de vente supplémentaires pour Pax.

LES DÉFIS À RELEVER EXIGENT DE LA PART DU GROUPE PAX DES SOLUTIONS PRÉVOYANTES À EFFET DURABLE.

Large assise

Pour renforcer notre compétitivité, nous avons élargi notre gamme de produits avec des offres attractives, telle que, par exemple, la nouvelle rente en cas d'incapacité de gain. Elle marque des points avec des ensembles de services librement combinables pouvant être adaptés individuellement aux différents besoins des clients.

Avec la nouvelle offre en ligne LPP Business aussi, les clients bénéficient d'une grande flexibilité dans la composition de leur solution. Outre l'extension de la gamme de produits, nous avons continué à moderniser le paysage informatique dans le secteur des assurances en nous concentrant sur la prévoyance professionnelle au cours de l'année sous revue.

Nous avons aussi renforcé la position de Pax en tant qu'employeur attractif, ce qui augmente notre compétitivité dans le recrutement de collaborateurs qualifiés.

Nouvelles personnelles du conseil d'administration et du comité directorial

Brigitta M. Gadient ne s'étant pas portée candidate à la réélection au conseil d'administration lors de l'assemblée des délégués 2019, la vice-présidence et la présidence du comité de nomination et de rémunération (CNR) étaient à pourvoir. Le conseil d'administration a désigné Thomas R. Schönbächler comme nouveau vice-président, la présidence du CNR ayant été confiée à Matteo Inaudi.

Matteo Inaudi ne se présentera pas à la réélection pour un mandat supplémentaire à l'occasion de l'assemblée des délégués en 2020. Il est membre du conseil d'administration depuis 2012. Au cours de son mandat, il a activement œuvré et considérablement contribué au développement de Pax grâce à son expertise. Le conseil d'administration et le comité directorial remercient Matteo Inaudi pour son engagement de longue date et sa précieuse contribution.

Le conseil d'administration proposera Nadja Lang et Alice Šáchová-Kleisli comme nouveaux membres du conseil d'administration à l'assemblée des délégués en 2020. Avec ces deux candidates, le conseil d'administration entend renforcer ses compétences dans des domaines d'importance stratégique.

Nadja Lang dispose d'une grande expérience dans le secteur stratégique et opérationnel. Cela va de la gestion de la marque au développement organisationnel et aux questions de gouvernance. Elle a notamment été CEO de Max Havelaar Suisse.

Alice Šáchová-Kleisli est associée chez Vendbridge AG, une société de conseil spécialisée dans la croissance et l'innovation. Ses compétences comprennent, entre autres, développement stratégique des entreprises, marketing et distribution ainsi que gestion de l'innovation.

En 2019, le poste vacant au sein du comité directorial a également été pourvu avec succès. Depuis janvier 2020, Yvonne Häring dirige le département Produits & actuariat. Elle a occupé différents postes à la Bâloise, notamment celui de responsable du développement des produits et de la technologie d'assurance de l'assurance-vie collective.

Dialogue avec les délégués

Au cours de l'année sous revue, une rencontre des délégués a été organisée en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin. Ces manifestations ont lieu tous les deux ans. À nos yeux, elles constituent le cadre idéal pour approfondir encore le dialogue entre les délégués et le conseil d'administration ainsi que le comité directorial. Ces échanges personnels représentent une part de coopérative vécue puisque nous profitons de ces rencontres pour discuter de sujets importants concernant le groupe Pax.

Perspectives

Financièrement, 2019 a été une bonne année pour le groupe Pax. Il a renforcé sa base de capital et jeté les bases pour un potentiel de gains supplémentaire. Nous avons également fait d'importants progrès sur lesquels nous voulons nous appuyer dès 2020.

L'accent est mis sur le service clients que nous optimiserons systématiquement, surtout par des délais de traitement plus courts, des conseils individuels et une plus grande efficacité.

EN 2020, L'ACCENT EST MIS SUR LE SERVICE CLIENTS DONT NOUS POURSUIVRONS SYSTÉMATIQUEMENT L'OPTIMISATION.

Nous allons également investir dans la flexibilité de nos produits, l'évolution des modes de vie exigeant en effet des offres qui peuvent être adaptées individuellement. La possibilité de choisir davantage de modes de garantie, une offre que nous allons élargir à l'avenir, en constitue l'élément central.

Nous allons en outre introduire le nouveau système de gestion pour la prévoyance professionnelle et continuer ainsi à moderniser notre paysage informatique. Pour finir, nous ferons progresser de façon ciblée les mesures visant à réduire notre dépendance à l'égard des taux d'intérêt et nous ouvrir des sources de revenus supplémentaires. Nous évoquons les évolutions actuelles liées au Coronavirus dans le rapport de situation.

Nous évoquons les évolutions actuelles liées au Coronavirus dans le rapport de situation.

Merci beaucoup

Au cours de l'année sous revue, le groupe Pax a accompli beaucoup de choses et peut être fier de ses performances. Nous remercions nos clients, délégués et partenaires de distribution pour leur confiance.

Nous adressons un grand merci également à nos collaborateurs. Leur engagement et leur compétence ont rendu cette réussite possible. Nous continuerons à améliorer ce que nous avons déjà atteint et, ensemble, nous affronterons activement les défis à venir.

D. Liez. T. Lynn

Daniel O.A. Rüedi

Président du conseil d'administration

Peter Kappeler

Président du comité directorial





1 SITUATION ÉCONOMIQUE ET CONTEXTE DU MARCHÉ

1.1 Environnement économique

Pour l'économie suisse, 2019 a été une année de défis. Après un début d'année dynamique et une forte croissance au premier trimestre, l'économie a subi un ralentissement et pris un rythme modéré à partir de la mi-2019

Cela était dû aux incertitudes de l'économie mondiale et européenne dont l'économie suisse ne pouvait pas se détacher. En conséquence, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été tout aussi modérée. Selon le Sécretariat d'État à l'économie SECO, il a augmenté de seulement 0.9 pour cent.

1.2 Évolutions sur le marché de l'assurance

Le marché de l'assurance-vie suisse a été sous l'influence de différentes évolutions en 2019. Les taux d'intérêts faibles et baissant encore ont laissé leur marque. Cette situation devrait perdurer pendant un certain temps encore. C'est pourquoi l'expertise des assureurs-vie est demandée pour trouver des possibilités rentables, même dans ce contexte sans mettre la sécurité en danger et pour développer des offres attractives pour les clients.

Les normes réglementaires des organes de surveillance qui entravent la marge de financement de prestations minimales dans le deuxième pilier par des dispositions restrictives en matière de capital et de solvabilité constituent un facteur supplémentaire. Vient s'y ajouter la réforme très urgente de la prévoyance vieillesse. La valeur du taux de conversion et du taux minimal LPP est un point essentiel. Ces taux doivent être adaptés à la situation économique pour que les promesses de rentes soient tenues également à l'avenir et que des subventions croisées des assurés actifs vers les retraités soient évitées. Cela est particulièrement urgent pour la simple raison que l'espérance de vie plus longue entraîne des prestations d'assurance plus élevées.

Ce contexte offre cependant aussi des opportunités. C'est justement en raison de l'espérance de vie plus longue et des taux d'intérêts faibles que le besoin en prévoyance croît. Les clients comptent de ce fait sur l'expertise et les prestations de Pax et des autres assureurs-vie en matière d'offres conformes aux besoins, de conseils compétents et d'activité commerciale axée sur la durabilité.

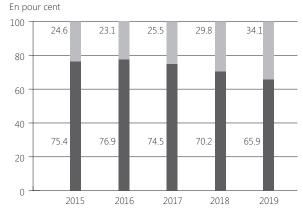
Pax Assurance – structure du portefeuille prévoyance privée

En pour cent 100 48.4 66.3 96.0 99.9 97.5 80 60 40 20 33.7 4.0 0.1 2.5 51.6 0 2017 2018 2019 2015

Primes uniques liées à des fondsPrimes uniques classiques

Primes uniques

Primes périodiques



Primes périodiques produits avec parts de fonds
Primes périodiques assurance-vie classique

2 GROUPE PAX

Au cours de l'exercice, le groupe Pax a posé des jalons importants pour son développement futur. Il a créé la base pour de potentiels revenus supplémentaires, orienté davantage encore sa gamme de produits sur les besoins des clients et augmenté son efficacité dans la mise en œuvre de projets et l'élaboration de produits.

Financièrement parlant, 2019 a été une bonne année pour le groupe Pax. Il a augmenté ses bénéfices et renforcé sa base de capital. Le volume des primes brutes est inférieur à celui de l'année précédente. Cela est dû à une diminution des primes uniques et des nouvelles affaires dans le secteur de la prévoyance privée. Le groupe Pax a d'ores et déjà pris des mesures pour inverser cette évolution. L'accent est mis sur de nouvelles améliorations de la gamme de produits et du service clientèle ainsi que sur une efficacité accrue des processus. Pour ce faire, le groupe Pax continue de miser sur ses atouts que sont les connaissances professionnelles des collaborateurs, les structures sveltes, l'indépendance grâce à l'ancrage coopératif et la focalisation sur la prévoyance.

2.1 Bénéfices et capital propre en hausse

Financièrement parlant, l'exercice 2019 a été réjouissant pour le groupe Pax. Il a généré un bénéfice de 14.3 millions de CHF, et a ainsi nettement augmenté son résultat par rapport à l'année précédente. Cela est dû à l'évolution positive des risques, à une discipline stricte en matière de coûts, à la baisse des frais de distribution en raison de la modération appliquée en matière de nouvelles affaires ainsi qu'au bon résultat des placements qui a bénéficié de la solidité des marchés boursiers.

Groupe Pax - développement du capital propre



■ État au 31.12

Le groupe Pax a également augmenté le capital propre et ce, de 572.5 millions de CHF l'année précédente à 621.5 millions de CHF fin 2019. De ce fait, le groupe Pax jouit d'une santé financière particulièrement solide.

2.2 Développement de la structure de revenus

Au cours de l'année sous revue, différentes mesures ont été promues pour réduire la dépendance à l'égard des taux et générer des potentiels de rendement supplémentaires. Il s'agit là de se concentrer davantage sur la politique de souscription orientée vers la qualité ce qui se répercute positivement sur la rentabilité des nouvelles affaires et du portefeuille. Cette politique de souscription est à considérer sous l'angle des paramètres politiques définis qui rendent une gestion sélective nécessaire.

Une autre mesure réside dans la conception conforme aux besoins des produits de Pax. La possibilité de combinaison flexible entre constitution d'un patrimoine orientée sur le rendement et garanties financières est particulièrement attractive pour les clients au vu des faibles intérêts. En fonction de leur capacité de risque personnelle, les clients peuvent décider dans quelle mesure ils souhaitent participer à l'évolution des marchés des capitaux. Non seulement ces offres augmentent la compétitivité de Pax, mais elles améliorent également la structure du portefeuille ce qui est positif pour la rentabilité.

L'extension des participations a également contribué à réduire la dépendance à l'égard des taux en 2019. En fait partie, d'une part, la création de la Pax Asset Management SA. Elle démarrera son activité opérationnelle au cours du premier semestre 2020 et gérera les immobilisations de Pax. Cela crée des possibilités de réduire les coûts et d'ouvrir des sources de revenus supplémentaires, par exemple en lançant des fonds propres. Les revenus supplémentaires générés contribuent à la rentabilité de Pax et augmentent la marge de manœuvre dans l'établissement des prix des offres, les rendant ainsi plus attractives pour les clients.

D'autre part, Pax a augmenté de 44.4 pour cent sa participation à la Dextra Assurances SA, un distributeur en ligne et assureur direct d'assurances véhicules à moteur. Cela consolide un partenariat stratégique qui ouvre des sources de revenu supplémentaires et permet d'accéder aux opérations d'assurance en ligne. Un soutien est apporté par la nouvelle orientation stratégique de la filiale Creadi AG. L'offre d'assurance sur sa plateforme numérique «Simpego» se concentre désormais sur la prévoyance, ce qui ouvre un canal de distribution supplémentaire à Pax.

2.3 Capacité de changement en ligne de mire

En 2019, Pax a poursuivi sa modernisation. Des méthodes de travail agiles visant à améliorer l'efficacité lors de la mise en place de nouveaux produits et services constituent ici un outil primordial. Ce faisant, la mise en œuvre de ces modes de travail ne se limite pas uniquement au secteur développement informatique, mais concerne également des sujets en relation avec l'ensemble de l'entreprise tels qu'opérationnalisation de la stratégie et le changement culturel. Il s'agit également de se pencher concrètement sur les possibilités et les limites des approches agiles. Utilisées à bon escient, elles permettent de gérer activement les changements sur le marché et de répondre plus rapidement aux besoins des clients. Les méthodes de travail agiles sont également bénéfiques à la mise en pratique de projets internes qui peuvent ainsi être réalisés plus rapidement. Cela encourage en outre la collaboration interdisciplinaire dont fait partie la délégation de responsabilité aux collaborateurs qui peuvent aider à définir et décider.

2.4 La stratégie de Pax

Au cours de l'année sous revue, la nouvelle stratégie 2019+ a été opérationnalisée. Elle est intégrée dans l'identité de Pax et se base sur les valeurs et la mission de l'entreprise. La vision de Pax d'être parmi les meilleures assurances de prévoyance de Suisse est ici déterminante. Cet objectif sera atteint grâce aux quatre axes stratégiques offres, processus, écosystèmes et collaborateurs. Ils renforceront, à long terme, l'activité centrale de Pax en se concentrant davantage encore sur les exigences des clients et partenaires de distribution.

Ainsi, l'axe «offres» vise-t-il à aligner davantage encore les produits de Pax sur les besoins des clients et des partenaires de distribution. Cela est crucial pour la réussite, les nouveaux plans de vie modifiant en permanence les exigences en matière de prévoyance et les souhaits des clients.

L'axe «processus» vise davantage encore à rendre les processus plus simples et plus conviviaux pour les clients. Ces processus doivent être rentables, fiables et rapides. Dans l'axe «écosystèmes», les offres de prévoyance sont reliées de façon ciblée pour créer une plus-value avec de nouvelles prestations de service attractives et des ensembles de prestations.

Pax atteint tous ces objectifs grâce à des collaborateurs engagés et compétents qui s'impliquent activement et assument des responsabilités. C'est pourquoi le quatrième axe se montre exigeant envers les collaborateurs tout en les stimulant de façon ciblée.

La stratégie est mise en œuvre avec des méthodes de travail agiles. À intervalles réguliers, des objectifs partiels, dits sprints, sont planifiés, des lots de travail mis en pratique et les résultats examinés. Cela garantit que les résultats s'orientent sur les objectifs stratégiques sur toute la ligne.

LE GROUPE PAX EST PARÉ SOLIDEMENT DU POINT DE VUE FINANCIER.

2.5 Composition du groupe Pax

Le groupe Pax englobe le Pax Holding (société coopérative), la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA. Le Pax Holding est la maison mère qui réunit sous sa direction les différentes filiales. La Pax Assurance se concentre sur les activités de prévoyance, la Creadi AG développe des offres en ligne de solutions de prévoyance, et la Pax Asset Management SA sera en charge de la gestion des placements et du parc immobilier de Pax. Le Pax Holding détient en outre une participation minoritaire de 44.4 pour cent à la Dextra Assurances SA, un assureur direct qui propose des assurances véhicules à moteur. Au 1er janvier 2019, la Pax Verwaltungen SA a été intégrée à la Pax Assurance par fusion.

En 2019, la moyenne des emplois à temps plein (ETP) occupés était de 293.0 pour le groupe Pax (année précédente: 298.3 ETP).

3 PAX HOLDING

Le Pax Holding est une société coopérative dont le siège est à Bâle. En tant que société mère, il détient 100 pour cent des parts de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, de la Creadi AG ainsi que de la Pax Asset Management SA. Il détient en outre une participation à la Dextra Assurances SA.

Grâce à l'ancrage coopératif, le Pax Holding est autonome. Il peut déterminer son développement de manière indepéndante et axer son activité commerciale sur le long terme. En tant que société coopérative, il est en outre uniquement tenu de veiller à la sécurité financière de ses clients et sociétaires qui sont propriétaires du Pax Holding.

La réussite économique reste dans l'entreprise et profite ainsi à tous les membres. Outre la participation aux excédents, les sociétaires profitent également d'un droit de regard. Ils peuvent se faire élire en tant que délégués et, de la sorte, influencer l'orientation stratégique de Pax par l'intermédiaire de l'assemblée des délégués.

En plus des participations, le Pax Holding a progressivement constitué son portefeuille d'actions depuis 2017. Liquidités incluses, celui-ci portait au 31 décembre 2019, à la valeur du marché, sur 33.8 millions de CHF (année précédente: 27.1 millions de CHF).

4 PAX ASSURANCE

4.1 Activité commerciale

Pax travaille uniquement sur le marché suisse de l'assurance et se concentre sur des solutions pour la prévoyance privée et la prévoyance professionnelle.

Dans la prévoyance privée, Pax propose une solution de prévoyance moderne pour chaque phase de vie permettant une protection à des conditions équitables. La gamme de produits couvre les besoins essentiels «épargne», «prévoyance», «protection des risques».

Dans la prévoyance professionnelle, Pax propose le modèle d'assurance complète. Malgré le contexte difficile, Pax continue à défendre l'assurance complète et assume ainsi activement une responsabilité sociopolitique puisque c'est précisément aux petites et moyennes entreprises que l'assurance complète offre une protection globale et des garanties étendues dans la prévoyance professionnelle. Contrairement aux institutions de prévoyance autonomes et partiellement autonomes, Pax assume ainsi, en plus des risques vieillesse, décès et invalidité, également ceux liés aux placements. Cela permet de garantir que les entreprises assurées n'auront pas, même avec un marché des placements volatile, à financer un assainissement de leur prévoyance professionnelle.

Dans l'activité commerciale de Pax, l'orientation conséquente des processus sur les besoins des clients et partenaires de distribution occupe une place primordiale. L'amélioration systématique future des services constitue notamment un objectif central. Grâce à la mise en œuvre de mesures ciblées, Pax a encore progressé au cours de l'année sous revue. L'optimisation a concerné les durées de traitement, l'efficacité des processus et la clarté des documents clients. Cette évolution permet de présager que Pax atteindra et maintiendra un niveau élevé.

Pax distribue ses produits par des partenaires indépendants qu'elle suit de près par l'intermédiaire des centres de courtiers et clients. De la sorte, Pax garantit sa présence sur place et s'assure d'une grande qualité des conseils concernant ses solutions de prévoyance.

4.2 Prévoyance privée

4.2.1 Nouvelles affaires et développement du volume de primes

Avec 24.1 millions de CHF, les nouvelles affaires ont été très modestes dans le domaine de la prévoyance privée. Ce résultat est en-deçà de nos attentes et inférieur à celui de l'année précédente. Conjugué à un nombre accru de non renouvellements de primes, cela a entraîné une baisse des primes brutes de quelque 7 millions de CHF par rapport à l'année précédente, pour atteindre 352.3 millions de CHF (2018: 359.2 millions de CHF). Pax a d'ores et déjà pris des mesures ciblées pour redresser la barre. L'accent est mis sur de nouvelles améliorations des produits et prestations de services, telles que des ensembles de services supplémentaires concernant les offres, des délais de traitement plus rapides et un service plus personnalisé.

En même temps, cette évolution reflète aussi en partie l'orientation stratégique consistant à maintenir délibérément une croissance modérée. Le contexte est celui des taux d'intérêt extrêmement bas qui exigent une gestion sélective des nouvelles affaires, en premier lieu par le choix des garanties dans la conception des produits. Cela contribue à la rentabilité et garantit la croissance de Pax dans les catégories de produits économiquement pertinents.

4.2.2 Développement de produits prévoyance privée

Mi-avril 2019, Pax a mis la nouvelle rente en cas d'incapacité de gain sur le marché. Les clients disposent de différentes prestations qu'ils peuvent combiner selon leurs besoins et en adéquation avec leur situation de vie.

Ont été particulièrement appréciées par les clients et partenaires de distribution les primes plus adaptées au risque qui contribuent à un rapport qualité-prix plus équitable ainsi que la possibilité de faire appel à un spécialiste de la gestion de crise qui accompagne le client en l'encadrant et le conseillant. Qui plus est, Pax propose en exclusivité pour la rente d'opter pour l'exclusion des troubles psychiques, ce qui fait baisser les primes.

Les besoins sur le marché de la prévoyance privée sont en constante évolution. De nouveaux projets de vie et les intérêts faibles exigent des solutions de prévoyance modernes. C'est pourquoi Pax a revu en 2019 la conception du «Placement en fonds Pax avec garantie individuelle». L'avantage principal de l'offre est le choix possible de la combinaison de «garantie de l'intérêt» avec un «placement en fonds» et ce, très finement échelonné. Cela permet à l'assuré de combiner sécurité et chances de rendement selon ses besoins.

L'offre a été étoffée par de nouvelles formules qui permettent une plus grande flexibilité encore. Les clients peuvent ainsi opter pour différents modes de financement des primes tout en profitant de divers modèles de répartition de la prime entre part de garantie et part de fonds. L'implantation et le lancement auront lieu en 2020.

4.2.3 Participation aux excédents

Pax est organisée en coopérative et est au service des intérêts financiers de ses clients et sociétaires. Cela se ressent dans la politique durable en matière d'excédents que l'entreprise poursuit depuis des années. Il en a été ainsi en 2019 aussi. Pax a distribué 12.6 millions de CHF (année précédente: 14 millions de CHF) aux assurés à partir du fonds d'excédents, assurant ainsi une rémunération globale attractive dans le contexte actuel des taux d'intérêt.

Dans le même temps, l'entreprise a versé 13 millions de CHF supplémentaires au fonds, soit une augmentation de 8 millions de CHF par rapport à 2018. Cela compense bien le prélèvement de 2019, de sorte qu'une participation appropriée aux excédents sera également possible dans les années à venir.

4.3 Prévoyance professionnelle

4.3.1 Nouvelles affaires et développement du volume de primes

Les nouvelles affaires dans la prévoyance professionnelle ont évolué positivement. Elles ont atteint un volume de 9.8 millions de CHF, ce qui correspond à une progression de 5.4 pour cent comparé à l'année précédente.

La politique de souscription sélective de ces dernières années a été poursuivie également dans la prévoyance professionnelle. Elle a débouché sur une croissance durable des nouvelles affaires et une meilleure composition du portefeuille. Malgré le résultat positif des nouvelles affaires, les primes brutes de 473.9 millions de CHF sont

nettement inférieures à celles de l'année précédente (525.6 millions de CHF). Cela est dû à une forte diminution des primes uniques et des sorties sous forme d'annulations qui n'ont pas pu être compensées par les nouvelles affaires et des renouvellements de contrats.

LA SÉCURITÉ ET LA DURABILITÉ CONSTITUENT L'ESSENCE DE LA PROMESSE FAITE AUX CLIENTS.

4.3.2 Développement de produits prévoyance professionnelle

En 2019, Pax a développé les offres en ligne dans la prévoyance professionnelle. Après l'introduction de «LPP pour start-up» en 2017, l'année sous revue a vu le lancement de la solution en ligne «LPP Business». L'offre convient pour les petites entreprises jusqu'à cinq collaborateurs qui souhaitent souscrire leur prévoyance professionnelle en ligne.

Des conseils pratiques et un guidage compréhensible procurent aux utilisateurs une expérience séduisante. En quelques clics seulement, le client peut s'informer sur les plans de prévoyance de la prévoyance professionnelle, comparer différentes offres et choisir la solution qui convient le mieux à son entreprise. Sur demande, il est également possible d'intégrer des options supplémentaires, telles que la prise en compte du taux d'occupation, par exemple. LPP Business offre une protection complète et convainc par une grande flexibilité dans la protection et ce, à un rapport qualité/prix équitable. Toutes les offres peuvent être calculées et souscrites en ligne.

Avec «LPP Business», Pax propose un accès convivial à une solution LPP et répond ainsi à la demande croissante en offres en ligne. «LPP Business» s'adresse à des entreprises clientes, mais également aux partenaires de distribution qui recherchent une solution de prévoyance adaptée à la demande de leurs clients.

4.3.3 Provision de renchérissement

Jusqu'en 2018, la provision de renchérissement était calculée selon les indications du «Pool pour la garantie

des allocations de renchérissement selon LPP» de l'ASA. En raison de la mise en œuvre de plans commerciaux propres à l'entreprise, le pool a été résilié.

En 2018, une partie de la provision de plus de 25 millions de CHF au total a été libérée, 11 autres millions de CHF ayant été libérés en 2019 en faveur de la prévoyance professionnelle.

LA POLITIQUE D'EXCÉ-DENT DURABLE REFLÈTE LA STRUCTURE COOPÉ-RATIVE DE PAX.

4.3.4 Participation aux excédents

Dans la prévoyance professionnelle, 4 millions de CHF (année précédente: 8.5 millions de CHF) ont été attribués au fonds d'excédents. L'augmentation de l'attribution en 2018 était en partie due à la réduction de la réserve de renchérissement. Le niveau du fonds d'excédents est confortable, ce qui profitera aux assurés dans les années à venir sous forme de versements d'excédents.

Comme l'année précédente, 3.4 millions de CHF ont été distribués à partir du fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle en 2019. L'attribution au fonds d'excédents et les autres mesures en faveur des assurés font que les clients participent à nouveau au rendement par le biais de la «Legal Quote» à raison de quelque 96 pour cent (année précédente: 95.6 pour cent).

4.4 Activités commerciales

4.4.1 Distribution

Au cours de l'année sous revue, la distribution a encore intensifié le dialogue avec les partenaires de distribution, augmenté la fréquence des visites sur place et mis en exergue le bénéfice des offres de prévoyance pour les clients avec des tours promotionnels.

Dans la prévoyance professionnelle, l'accent a été mis sur des formations concernant les offres en ligne «LPP start-up» et «LPP Business». La solution pour start-up a notamment rencontré un vif succès auprès des partenaires de distribution et des clients ce qui a, entre autres, généré une augmentation des contrats conclus de

quelque 40 pour cent. Pour soutenir davantage les partenaires de distribution, la distribution a renforcé le soutien téléphonique pour l'établissement des offres.

Dans la prévoyance privée, la distribution s'est concentrée sur la promotion de la nouvelle rente en cas d'incapacité de gain. Les solutions de prévoyance liées à des parts ont également fait l'objet d'une publicité intense.

La phase pilote terminée, le tableau de bord courtiers a été déployé fin 2019 pour les partenaires de distribution en Suisse alémanique et début 2020 pour la Romandie et le Tessin. Les conclusions tirées de la phase pilote ont été mises à profit pour optimiser la version déployée. La performance a ainsi été augmentée, la navigation améliorée et la consultation de la valeur de rachat intégrée. Grâce au tableau de bord, les partenaires de distribution peuvent consulter de façon ciblée les informations les plus importantes concernant le portefeuille et se tenir au courant en toute simplicité.

4.4.2 Marketing

En 2019, Pax a développé le design corporatif dans le domaine de la publicité. Désormais, les images détourées sont plus grandes et sont plus faciles à utiliser. Elles attirent ainsi davantage l'attention ce qui accentue le côté émotionnel et l'effet du langage visuel. Le visuel très connu de Pax n'a en rien été modifié. C'est toujours un jeu de mots accrocheur entre le titre et le visuel qui attire l'attention des partenaires de distribution et des clients.

Ce langage visuel a déjà été utilisé pour les annonces de la campagne sur les valeurs en 2019. Celle-ci vantait les avantages de l'offre en prévoyance de Pax et s'adressait aux partenaires de distribution. Les annonces étaient placées dans des titres sélectionnés de la presse écrite et sur des plateformes en ligne et traitaient des sujets «Prévoyance«, «Placer son argent» et «Économies d'impôts». Le taux élevé de clics et les réactions positives à la campagne ont démontré que celle-ci avait suscité l'attention escomptée auprès du groupe de dialogue.

Les mesures par lesquelles Pax s'est positionnée comme spécialiste en prévoyance ont également rencontré un vif succès. La série d'articles sur la prévoyance privée et la prévoyance professionnelle née de la collaboration avec la Neue Zürcher Zeitung (NZZ) en faisait partie. Elle transmet un savoir technique aux partenaires de distribution sous forme compacte et les soutient dans leurs consultations. Pax a poursuivi le même objectif avec les guides pratiques sur le site Web (www.pax.ch/guide) qui ont été étoffés au fur et à mesure en 2019 et offrent des conseils utiles sur tout ce qui touche à la prévoyance.

4.4.3 Engagements de sponsoring

En matière de sponsoring, Pax se concentre sur les sujets société, culture et durabilité. Dans le domaine de la société, l'entreprise s'est une fois encore engagée comme sponsor des émissions de jass à forte audience «Donnschtig-Jass» et «Samschtig-Jass» à la télévision suisse SRF en 2019. Sa présence dans ces émissions a augmenté la notoriété de la marque Pax, les évènements ayant également servi de plateforme d'accueil pour les partenaires de distribution.

La visibilité de Pax a en outre été augmentée par le sponsoring réitéré des «Rencontres 7^e Art Lausanne». Par cet engagement culturel, Pax soutient une manifestation cinématographique qui réunit amateurs de cinéma et metteurs en scène et convainc par un programme varié. Les réactions des partenaires de distribution invités ont été à la hauteur de cet évènement.

Dans le domaine de la durabilité, Pax a soutenu pour la troisième fois le Swiss Student Sustainability Challenge. Réalisé par la Haute École specialisée de la Suisse du Nord-Ouest, ce concours soutient des projets à caractère durable ou présentant un intérêt général. Pax a sponsorisé les prix en argent qui sont directement investis dans le développement des projets lauréats.

4.5 Art Foundation Pax

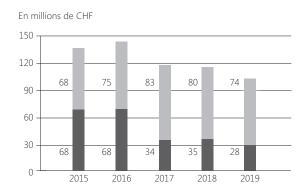
Par le biais de l'Art Foundation Pax créée en 2017, Pax soutient le jeune art numérique et novateur. C'est à cet effet que le Pax Award a été lancé en collaboration avec la Haus der elektronischen Künste Basel (HeK). En 2019, il a été remis pour la deuxième fois à l'occasion de l'Art Basel. Premier de son genre, ce prix récompense de jeunes artistes travaillant en Suisse qui empruntent des chemins novateurs avec leurs œuvres. Les installations primées sont présentées pendant une exposition particulière de trois mois à la HeK en même temps que des

œuvres nouvelles jamais présentées des lauréates et lauréats. Avec cet engagement, Pax se positionne efficacement dans l'environnement dynamique de ce jeune genre qu'est l'art numérique.

4.6 Évolution des frais

Les frais de distribution reflètent l'évolution des nouvelles affaires. En raison de la croissance modérée visée et de la limitation des nouvelles affaires, ils ont diminué par rapport à l'année précédente. Les frais de gestion ont également baissé. Cela s'explique, entre autres, par une discipline rigoureuse en matière de coûts, des mesures d'économie et une meilleure rentabilité dans divers domaines, tels que le domaine informatique.

Pax Assurance – évolution des frais



Frais de gestion
Commissions de production

4.7 Placements de capitaux de l'assurance

4.7.1 Situation sur les marchés financiers

Après les turbulences boursières fin 2018, les marchés des actions se sont remis début 2019 et ont progressé jusqu'à la fin de l'année. Avec leur politique monétaire expansionniste, les grandes banques centrales ont fourni un soutien constant. En ce qui concerne les taux d'intérêt, la politique expansionniste a été suivie d'un effondrement presque dramatique des rendements des placements à taux fixes qui ont atteint de nouveaux planchers à la mi-août, avant que les taux d'intérêt des marchés financiers ne récupèrent vers le mois de novembre. Les intérêts en Suisse, comparés au rendement des emprunts fédéraux sur dix ans, ont oscillé entre –0.14 pour cent et –1.12 pour cent au cours de l'année sous revue et ont clôturé à –0.47 pour cent à la fin de l'année.

4.7.2 Placements à taux fixes

Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le principal défi pour les nouveaux placements était de trouver des obligations ayant une solvabilité suffisante tout en offrant des rendements acceptables. Le rendement total des nouveaux placements est donc resté légèrement en deçà des attentes. Pour des raisons de gestion du bilan, les placements ont été effectués dans des obligations et des prêts accordés contre reconnaissance de dette d'institutions de droit public avec des échéances plus longues, complétés par des obligations d'entreprises et des hypothèques de premier ordre à des particuliers.

Les risques de change étaient quasi entièrement couverts sur toute l'année. Avec la baisse des taux de change de l'euro et du dollar américain et la faible volatilité, la décision de renoncer aux activités commerciales s'est révélée être la bonne stratégie d'investissement dans la gestion des devises.

4.7.3 Actions

Avec des gains de change de 25 à 30 pour cent dans les principaux indices, 2019 a été particulièrement réussie pour les actions et, par rapport aux marges de fluctuation historiques, une année étonnamment calme. Les titres de participation ont bénéficié de la nouvelle baisse des taux d'intérêt et de l'absence d'autres possibilités d'investir qui en a résulté. À la fin de l'année, la part d'actions était de 4.5 pour cent, le revenu des dividendes étant légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

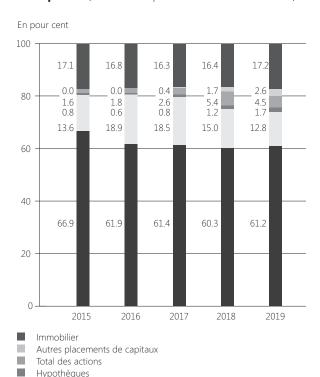
Le portefeuille d'actions a été couvert systématiquement contre des pertes extrêmes de change au moyen d'une stratégie de dérivés. Grâce à l'excellente performance du marché boursier, les placements en actions ont apporté une contribution supérieure à la moyenne au résultat des placements.

4.7.4 Autres placements

La constitution du portefeuille de placements alternatifs s'est poursuivie en 2019. Les placements ont notamment été réalisés dans les domaines Private Debt, infrastructures en Suisse et immobilier à l'étranger. L'ensemble du processus d'allocation en ce qui concerne les placements non liquides en Private Debt et infrastructures

prend toutefois du temps et sera poursuivi en 2020, raison pour laquelle les contributions aux bénéfices de cette catégorie d'actifs ne devraient être manifestes que dans les années à venir.

Pax Assurance – structure des placements de capitaux (valeurs comptes consolidés du konzern)



4.7.5 Évolution du parc immobilier

Obligations devises étrangères

Obligations CHF, prêts CHF

En raison de l'attrait des immeubles de rapport qui ne se dément pas auprès des investisseurs, les prix du marché ont augmenté d'environ 5 pour cent l'année dernière. La part immobilier représente 17.2 pour cent du portefeuille global. La valeur du portefeuille a augmenté d'environ 4 pour cent en 2019. À la suite de l'achèvement d'une nouvelle phase de construction à Sursee ainsi que de deux rénovations dans la région de Bâle, le revenu net pris en compte dans le résultat a également augmenté. Bien que le marché accuse des taux de vacances en forte hausse, les logements vacants ont pu être maintenus au niveau de l'année précédente. Avec une grande part de logements de 60 pour cent, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. Avec leur valorisation et leur rendement, les biens-fonds ont, d'une part, apporté une contribution importante au résultat et, d'autre part,

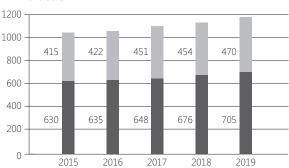
aux attributions dans le bilan, ce qui renforce la base des capitaux propres.

4.7.6 Résultat des placements de capitaux

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance impactant le résultat a progressé par rapport à l'année précédente et porte sur 105.8 millions de CHF (88.3 millions de CHF l'année précédente). La principale raison de cette augmentation de revenu réside dans les bénéfices réalisés sur les actions qui résultent de la très forte progression des marchés boursiers.

Structure du parc immobilier

En millions de CHF



- Immeubles commerciaux/immeubles à usage mixte (y compris objets en construction)
- Maisons individuelles et immeubles d'habitation (y compris objets en construction)

4.8 Test suisse de solvabilité

Le taux du Test suisse de solvabilité (SST) de Pax est un indicateur fiable concernant la capacité à tenir les promesses faites aux assurés de Pax. Plus ce taux est élevé, plus la sécurité de la compagnie d'assurance est favorable. Selon les calculs provisoires, le taux du Test suisse de solvabilité (SST) à la fin 2019 se situe autour de 180 pour cent et dépasse ainsi nettement les 100 pour cent exigés par l'organe de régulation. De la sorte, Pax offre à ses clients une sécurité financière élevée pour leur prévoyance privée ou professionnelle.

4.9 Modèle opératoire Pax

Dans le cadre de l'introduction de méthodes de travail agiles, Pax a développé un modèle d'entreprise qui définit le procédé d'opérationnalisation de la stratégie. Ce modèle Pax dit opératoire (Pax Operating Model – POM) doit garantir que la stratégie est mise en œuvre par cycles courts. Cela permet de réagir rapidement aux changements. Il veille également à ce que les

compétences lors de la mise en œuvre de la stratégie soient décentralisées. Ainsi, les décisions importantes sont prises dans les domaines dans lesquels le savoir-faire correspondant est disponible.

Avec POM, Pax franchit une étape supplémentaire en direction d'agilité, mais également d'organisation qui apprend, réfléchit aux expériences vécues et se développe grâce à des solutions améliorées.

4.10 Mesures organisationnelles

Au cours de l'année sous revue, des changements se sont opérés au sein du comité directorial de Pax. Martha Scheiber, ancienne responsable de l'Asset management, s'est tournée vers de nouveaux défis et a quitté Pax.

Michael Jorda a quitté le comité directorial à la fin du mois d'avril 2019 pour se concentrer sur la mise en œuvre d'un projet stratégiquement important chez Pax. Sa succession sera assurée par Yvonne Häring, docteure en mathématiques. Depuis début janvier 2020, elle dirige le département Produits & actuariat et appartient, dans cette fonction, au comité directorial de Pax. Avec Yvonne Häring, Pax a trouvé une personnalité compétente qui renforcera le comité directorial par son expertise.

Le département Asset management est dirigé à titre intérimaire par Alex Flückiger, responsable des Finances, depuis mai 2019.

Qui plus est, les hiérarchies ont été aplaties ce qui raccourcit les voies de communication et accélère les décisions.

4.11 Ressources humaines

En 2019, Pax a révisé les conditions d'embauche afin d'augmenter son attractivité en tant qu'employeur. Les collaborateurs se voient ainsi accorder davantage de responsabilités et d'options, comme par exemple pour les modèles de temps de travail. Le nombre de jours de congé et de perfectionnement a en outre été augmenté et le congé paternité allongé. Les nouvelles conditions d'embauche sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020 et garantissent la compétitivité de Pax dans le recrutement et le développement dans l'entreprise de collaborateurs qualifiés.

Avec le Pax Spirit, Pax a posé les bases d'une culture qui accorde une grande importance à la transparence et au transfert de responsabilités aux collaborateurs. Dans ce contexte, la procédure de «Management by Objectives» (MbO) a été numérisée et remaniée, permettant ainsi aux collaborateurs de cibler les objectifs et d'évaluer les performances. Le modèle de compétence qui est incorporé dans le MbO en constitue la base.

Le développement personnel y est également intégré. Avec le nouveau MbO, les collaborateurs sont impliqués dans les objectifs globaux de l'entreprise puisque, en plus des objectifs individuels, un objectif d'entreprise est défini tous les ans comme ligne directrice pour tous.

Des collaborateurs motivés sont décisifs pour la réussite d'une entreprise. Afin d'avoir une idée concrète de leur satisfaction, Pax mène une enquête auprès des collaborateurs tous les deux ans, ce qui a été le cas en 2019.

Avec 93 pour cent, le taux de participation a été nettement plus élevé. Concernant l'évaluation globale, Pax a légèrement régressé par rapport au dernier résultat tout en restant à un niveau élevé, ce qui, compte tenu du processus de transformation de ces dernières années, doit être considéré comme positif. Sur la base de l'évaluation, des groupes de travail interdisciplinaires, traitant des sujets cruciaux de façon ciblée, ont été créés. Qui plus est, ces unités d'organisation développent des mesures efficaces pour elles et les mettent en pratique.

4.12 Domaine informatique

Un objectif important de Pax est la modernisation de l'environnement informatique dans l'assurance. Après l'introduction, en 2018, du nouveau système de gestion pour la prévoyance privée, l'accent a été mis, pour l'année sous revue, sur la prévoyance professionnelle pour laquelle un nouveau système est également en cours de réalisation. Le projet est entré dans la dernière phase de mise en œuvre, d'importants objectifs partiels ont été concrétisés, et l'introduction est prévue pour le premier semestre 2020.

Avec ce nouveau système de gestion pour la prévoyance professionnelle, Pax va augmenter l'efficacité des processus de travail et améliorer encore les services proposés aux partenaires de distribution et aux clients finaux. Ce nouvel environnement informatique pose aussi la base permettant de passer totalement au numérique pour la gestion des contrats. Cela améliore la transparence des processus, réduit la charge de travail pour le client et rend tout plus agréable pour lui.

Une attention particulière a été apportée à l'optimisation des processus existants dans le but de mieux répondre aux besoins des clients et partenaires de distribution et de maintenir la qualité des services à un niveau élevé. Pour ce faire, les systèmes ont été coordonnés entre eux et certaines applications développées et optimisées, ce qui a permis de simplifier et d'automatiser des processus commerciaux essentiels, entraînant un effet positif sur les prestations de service.

4.13 Gestion des risques

Une culture responsable en matière de risques contribue fortement à la stabilité de Pax. Elle constitue la condition permettant de reconnaître, d'expliciter, d'évaluer et de gérer les risques.

L'objectif de la gestion des risques est de protéger l'ensemble des intérêts des assurés de Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en font partie les évènements imprévisibles et donc incertains qui peuvent empêcher Pax de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

Pax a implémenté des méthodes de reconnaissance et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie de risque qui définit la propension au risque et détermine et mesure la capacité de risque.

L'inventaire des risques de Pax qui contient systématiquement l'ensemble des risques importants identifiés sert de base à l'évaluation des risques.

La Pax Assurance pratique une gestion financière des risques pour tous les risques importants liés aux opérations d'assurance-vie. Pax dispose aussi d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale.

Les gestions financière et opérationnelle des risques, y compris SCI, constituent ensemble la gestion des risques de Pax. Les principes suivants fondent la gestion financière des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente ainsi que de parvenir à renforcer les fonds propres et d'atteindre une importante solvabilité.
- Les risques importants sont surveillés en permanence et gérés activement.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus significatifs dans les opérations d'assurance sur la vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques.

L'Asset Liability Management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance. Le comité ALM règle l'application de l'Asset Liability Management et prépare les affaires à l'intention du comité directorial et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue une autre mesure importante de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit en outre que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

5 CREADI

Creadi est une filiale du Pax Holding. Depuis sa création en 2016, elle se concentrait sur le développement d'offres numériques d'assurance, son objectif étant de rendre plus simple le fait de s'assurer.

En développant «Simpego», Creadi a créé une plateforme en ligne pour diverses solutions d'assurance qui peuvent être souscrites tout simplement en ligne. Cela a permis de recueillir des informations clés sur les possibilités, les opportunités et les défis des canaux de distribution numériques. Toutefois, il n'y a pas eu suffisamment de signaux indiquant qu'un modèle d'entreprise indépendant pourrait émerger de Simpego sous sa forme actuelle à moyen terme. C'est pourquoi Creadi a adapté sa stratégie et s'est dès lors concentrée sur le secteur de la prévoyance. Cela devrait permettre de mieux utiliser le savoir-faire lié aux canaux de distribution numériques pour l'activité principale de Pax. Cela crée en outre des synergies qui contribuent également à la rentabilité. Pax s'ouvre ainsi un canal de distribution supplémentaire alors que Creadi peut s'appuyer sur l'expertise de Pax dans le domaine de la prévoyance.

Une première étape a été franchie avec «Simpego Life», une assurance risque de Pax lancée sur la plateforme «Simpego» en août 2019. En quelques clics seulement, des particuliers peuvent protéger leur famille ou leur partenaire des conséquences d'un décès – le tout parfaitement adapté à leurs besoins et leur situation familiale.

À la fin de l'année sous revue, Creadi employait six collaborateurs.

6 PAX ASSET MANAGEMENT

La Pax Asset Management SA (PAM) a été créée en septembre. Elle est une filiale du Pax Holding et gèrera les placements de capitaux du groupe Pax. Cela englobe la gestion du portefeuille de placements et immobilier et l'administration des biens existants.

Cette mesure jette la base pour réaliser des revenus supplémentaires, ce qui contribuera à réduire la dépendance à l'égard des taux d'intérêt à moyen terme. Qui plus est, des compétences clés dans l'activité de placement sont regroupées et renforcées. C'est dans ce contexte actuel de marché difficile que cet aspect est indispensable pour réussir, car le regroupement des compétences accroît la qualité et l'efficacité des activités de placements.

PAM devrait lancer son activité au cours du 2° trimestre 2020 et gérera des actifs d'environ 8 milliards de CHF. Avec PAM, le groupe Pax élargit sa structure de revenus, que ce soit par des économies de coûts ou l'ouverture de nouvelles sources de revenu. Il en résulte un revenu supplémentaire qui profite aux assurés, d'une part grâce à des offres plus abordables dues à des frais moins élevés et, d'autre part, grâce à une participation stable aux excédents. En même temps, le lancement des activités commerciales crée les conditions pour un développement progressif de PAM, à savoir le lancement de ses propres fonds ou l'ouverture de l'activité de placements à des tiers.

7 PERSPECTIVES DU GROUPE PAX

Au cours de l'année sous revue, le groupe Pax a accompli beaucoup de choses et s'est développé de manière ciblée. Il est financièrement sain, clairement positionné et a atteint avec succès d'importants objectifs stratégiques. Ces performances constituent la base pour développer la compétitivité.

L'accent essentiel est mis sur le service clientèle qui est optimisé et développé de manière conséquente. L'objectif est d'augmenter la rapidité et l'efficacité des services et d'encadrer mieux et de conseiller plus individuellement les partenaires de distribution et les clients.

Qui plus est, Pax maintiendra les mesures pour réduire la dépendance à l'égard des taux d'intérêt. Cela inclut le développement de la gamme de produits. Pax va se positionner sur le marché avec des offres présentant un attrait pour les clients malgré la situation tendue sur le front des taux d'intérêt. Les possibilités de choix concernant les garanties et parts de fonds sont ici décisives pour réussir. En fonction de leur disposition à prendre des risques, les clients peuvent choisir à quel point ils souhaitent profiter de l'évolution des marchés. Des ensembles de prestations qui peuvent être combinés de

façon modulaire créent un avantage concurrentiel sur le marché. Avec le nouveau lancement du placement en fonds Pax avec garantie individuelle, Pax fait un autre pas conséquent dans cette direction. La possibilité de choisir les garanties constituera un point crucial également dans les développements futurs de produits.

La Pax Asset Management SA, dont le développement ciblé génère des revenus supplémentaires, contribue également à la réduction de la dépendance à l'égard des taux d'intérêt. Viennent s'y ajouter les participations à Dextra Assurances AG et à Creadi AG. Elles ouvrent des sources de revenus par la diversification dans les opérations d'assurances de choses non rémunérées ou par l'accès au canal supplémentaire de distribution en ligne.

Pour finir, Pax poursuivra systématiquement la gestion sélective de la croissance des primes, ce qui contribue à la rentabilité et permet le développement durable de l'activité d'assurance.

Le conseil d'administration et le comité directorial vont relever activement les défis à venir et sont persuadés que les mesures prévues renforceront la compétitivité du groupe Pax. Cela garantit que le groupe Pax pourra façonner son avenir avec confiance et autodétermination et maintenir son développement réussi.

8 ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

À la mi-mars 2020, la propagation du Coronavirus s'est fortement accélérée. Pour protéger la population, le Conseil fédéral a déclaré la situation extraordinaire et pris des mesures qui se répercutent sur l'évolution économique en Suisse.

Pax a rapidement pris des mesures conséquentes afin de protéger les collaborateurs et maintenir son activité. Les ordonnances et autres recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant l'hygiène ont ainsi été appliquées de façon rapide et stricte. À partir du 16 mars 2020, quelque 80 pour cent des collaborateurs ont travaillé de chez eux. Grâce à une infrastructure moderne et une planification prospective des situations de crise, l'activité a pu être maintenue sans restriction technique ou organisationnelle majeure.

La disponibilité pour les clients et les partenaires de distribution a toujours été garantie.

L'influence sur le comportement des clients est difficile à évaluer actuellement. Pax maintient toutefois un contact étroit avec les partenaires de distribution afin de garantir l'encadrement des clients également dans ce contexte particulier.

L'impact du virus sur l'économie dépend en grande partie de l'évolution de la contamination et de la durée de l'état d'urgence. Des banques centrales et gouvernements du monde entier ont pris des mesures globales de soutien pour amortir les effets négatifs à court et moyen termes. Néanmoins, l'incertitude reste importante. Les fluctuations sur les marchés financiers sont par conséquent également élevées.

Pax surveille la situation en permanence afin de réduire les risques de façon rapide et ciblée ou pouvoir tirer profit d'opportunités d'investissements. La stratégie d'investissement de Pax est défensive. Les positions en devises étrangères sont presque entièrement couvertes. Avant même que la situation ne s'aggrave, Pax était sous-pondéré en actions, et une grande partie des positions était couverte contre les évènements extrêmes sur les marchés boursiers. Grâce à ce positionnement, les pertes d'investissement de Pax sont très limitées.

Au vu de la situation tendue, la stratégie de risque fait également ses preuves. Pax veille à tout moment à son respect et planifie de façon prospective pour que la société puisse faire face même dans une situation extrême. Avec un taux SST d'environ 180 pour cent, les exigences de solvabilité de la FINMA sont nettement dépassées. Les droits des clients sont garantis à tout moment par la fortune liée, même en temps de crise.

Grâce à une solide base de fonds propres et à des liquidités suffisantes, Pax peut à tout moment remplir toutes ses obligations envers ses clients, partenaires de distribution, fournisseurs et collaborateurs. Le modèle commercial de Pax repose sur une base solide et stable de sorte que la poursuite des activités commerciales n'est pas menacée.





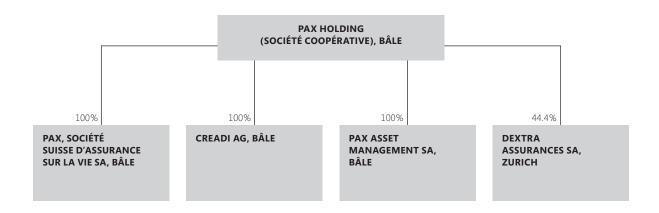
STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663bbis du Code des obligations, ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement d'entreprise de SIX Swiss Exchange Regulation.

Le Pax Holding se conforme en outre aux recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise». Suite à la promulgation de «l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse» (ORAb), Economiesuisse a présenté, en septembre 2014, une version révisée du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise».

Le Pax Holding a intégré ces dispositions dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur la page Web.



État au 31.12.2019

https://www.pax.ch/Nous-concernant/Pax-Holding-FR/Organes-Pax-Holding/l-assemblee-des-delegues.

2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et la Creadi AG (chacune à 100 pour cent). La création de la Pax Asset Management SA constitue une nouveauté. Elle est également une filiale à 100 pour cent du Pax Holding et entamera son activité commerciale au 2e trimestre 2020. Il participe en outre à raison de 44.4 pour cent à la Dextra Assurances SA.

La Creadi AG se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans les assurances et ce,

essentiellement dans le secteur de la prévoyance professionnelle et la prévoyance privée. La Dextra Assurances SA est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances de véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les preneurs d'assurance deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2019, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 178.5 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

ORGANES ET COMPÉTENCES

1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. De par la conclusion d'un contrat d'assurance avec la Pax Assurance, quelque 169'000 personnes physiques et morales sont membres (sociétaires) du Pax Holding. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui doivent être sociétaires. 80 délégués représentent les clients du secteur de la prévoyance privée. Si le nombre de candidats proposés est identique au nombre de sièges à pourvoir, le conseil d'administration peut les déclarer comme étant tacitement élus. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle. La durée de mandat des délégués est de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1er janvier de l'année au cours de laquelle débute le mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat le jour précédant l'assemblée ordinaire des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Une modification du début et de la fin de la durée de mandat sera proposée à l'occasion de l'assemblée des délégués 2020. Dorénavant, la durée de mandat prendrait fin un jour après l'assemblée des délégués. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2019 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2017–2021».

2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA. Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration se compose de six membres. La composition du conseil d'administration, les curriculum vitae et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration». En 2019, Brigitta M. Gadient ne s'est pas présentée pour une nouvelle élection à l'occasion de l'assemblée des délégués. Sur ce, le conseil d'administration s'est penché sur sa succession et proposera l'élection de Nadja Lang et Alice Šáchová-Kleisli dans le conseil d'administration à l'assemblée des délégués en 2020.

2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et les liens particuliers et les rapports commerciaux avec le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité

de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives

- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

Au cours de l'année sous revue, sept réunions ordinaires et une téléconférence se sont tenues. Trois décisions ont été prises par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés ainsi qu'au comité de révision et de risque. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

- a) Comité de nomination et de rémunération
 Le comité de nomination et de rémunération est
 en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:
 - Fixer les objectifs pour le CEO et approuver les objectifs pour le comité directorial
 - Établir les demandes au conseil d'administration à l'attention de l'assemblée des délégués concernant le montant total de la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir
 - Établir les demandes au conseil d'administration concernant les rémunérations individuelles des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
 - Fixer les rémunérations individuelles des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués ainsi que déterminer leurs conditions d'engagement et leurs titres

- Présenter des demandes au conseil d'administration concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial
- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants. Le comité de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis trois fois et ont participé à deux téléconférences.

Le président du conseil d'administration ainsi que le président du comité directorial y prennent part avec voix consultative. La responsable des ressources humaines participe aussi régulièrement aux réunions du CNR. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité

sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) et le responsable du département Finances (CFO) participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & Compliance et la révision interne sont consultés. Au cours de l'année de référence, les membres se sont réunis six fois et ont organisé deux téléconférences. La révision externe a été présente à quatre réunions.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur

 La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration

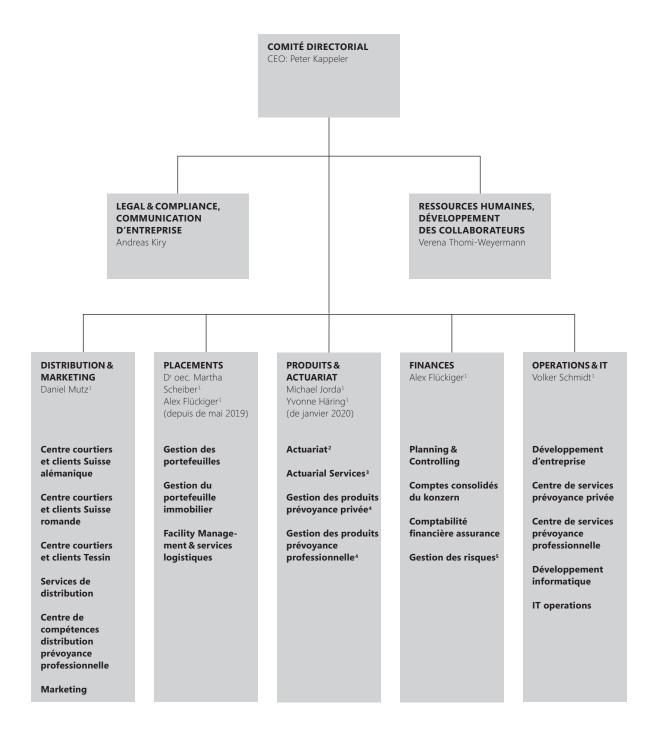
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et évènements importants

Des évènements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficience de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

STRUCTURE DE DIRECTION DE LA PAX ASSURANCE



- ¹ Membres du comité directorial.
- Martha Scheiber et Michael Jorda ont quitté le comité directorial fin avril.
- ² Dirigé à titre intérimaire par Alex Flückiger de mai à décembre 2019
- Dirigé par Volker Schmidt de mai à décembre 2019
- ⁴ Dirigé par Peter Kappeler de mai à décembre 2019
- 5 Rapport à l'attention du CEO et du comité de révision et de risque du conseil d'administration ainsi que du conseil d'administration

État au 31.12.2019

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2017-2021

Représentants des clients de l'assurance individuelle

AG	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil		
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden		
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen		
	Lehmann Christoph	Geschäftsführer/Beratung Industrie	Merenschwand		
	Waser Dominik	Geschäftsinhaber, Linienpilot, EASA-Testpilot	Seengen		
AR	Rechsteiner Urs	Zimmermann	Wolfhalden		
	- Reclistemer 013	Zimiemam			
ΑI	Büchler Albin	Selbstständiger Schreiner	Appenzell		
BL	Fegble Willi	Rentner	Münchenstein		
	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin/Gemeinderätin	Maisprach		
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel		
<u> </u>	raber Christoph	Schleiner, Lehningsverantworthener	<u>Dasei</u>		
D.F.	A	Cooch "thefilmen VDD	Windship		
BE	Ammann Hansruedi	Geschäftsführer, VRP	Kirchberg		
	Herzig Urs	Kaufmann Einkauf	Lengnau		
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern		
	Jenni Doris	Sachbearbeiterin Verkauf	Meinisberg		
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen		
	Rentsch Patrizia	Senior Spezialistin Public Affairs	Langnau i. E.		
	Schmid Bruno	Lokomotivführer/Ausbildner	Brügg		
	Sutter Hans Peter	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal		
	von Ballmoos Andreas	Produktionsleiter	Niederönz Niederönz		
FR	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun		
	Mesnil Marcel	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf		
GE	Cutile-Nikolova Ubavka	Employée de banque	Chêne-Bourg		
	Nahum Olivier	Consultant	Choulex		
	Théodoloz Joël	Directeur	Satigny		
GL	Schöpf Karl	Kunststofftechnologe	Obstalden		
GR	Lechmann Stefan	Regionalgerichtspräsident	Malans		
	Perl Andrin	Selbstständiger Rechtsanwalt und Notar	Chur		
		22.22.23.amarger recircumant una rectu			
	e: v./.:		5 1/		
JU	Gigon Valérie	Service consommateurs	Delémont		

LU	Bucher Colette	Hausfrau, Pflegekinder-Betreuung	Romoos
	Glanzmann Beat	Gastronom	Wiggen
	Lindemann Christof	Unternehmer / Geschäftsführer	Kriens
	Renggli Felix	Geschäftsführer	Hasle
NE	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Boudry
	Wehren Rémy	Technicien SAV sur machines industrielles	Neuchâtel
NW	Locher Anton	MaschIng. FH / Militärpilot	Büren
ow	Thomas Anja	Kaufm. Angestellte	Giswil
<u> </u>		Raum. Angestente	GISWII
C 11	Formulae Fothers	Managina Bartaga	C-lffl
SH	Engeler Esther	Managing Partner	Schaffhausen
SZ	Imhof Beatrice	Verkäuferin	<u>Arth</u>
so	Jäggi Urs	Projektleiter für Förder- und Lagertechnik, Kaderstufe 3	Härkingen
	Kadioglu Ahmet	Maschinenführer	Olten
	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
SG	Bosshardt Andreas	Unternehmer, Verwaltungsrat	Engelburg
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Hess Anita	Verwaltungsangestellte	St. Gallen
	Knaus Hans-Ulrich	Poststellenleiter	Wildhaus
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin/Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	Gerber Sandra	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi	Kindergärtnerin	Müllheim Dorf
TI	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pissoglio Luca	Dr. med. Pediatria FMH, sindaco Ascona	Ascona
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Officinapotheker	Realp
	.		<u> </u>
vs	Perruchoud Jean-Yves	Expert-comptable diplômé, formateur	Chalais
••	Siegenthaler Claude	Student der Betriebsökonomie	Visp
	<u>Jiegentilaier elaaae</u>	Stadent del Detriebsokonomie	*15p
VD	Dénériaz Aniko	luga assassaur	La Conversion
VD	Godet Linus	Juge assesseur Architecte	
			Lausanne Grandcour
	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, responsable secteur industrie	
	Pellet Jonathan	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	Piubellini Claude	Pharmacien indépendant	Pully
	Torralbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne Vivardon las Rains
	Villettaz Camille	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Teamleiter Reha	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	Lic. oec. HSG, CEO	Kilchberg
	Kramer Marcel	Unternehmer, Inhaber	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	Möller Claus	Dipl. Ing. FH	Winterthur
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Stv. Leiter Werkstatt, Teamleiter Kranunterhalt	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
FL	Nigg Alfred	Geschäftsführer	Vaduz

Représentants des clients de l'assurance collective

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
Bischof Fabian	Lightplay GmbH, Geschäftsführer M. A. HSG	Wil SG
Fehr Jürg	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
Fiori Marco	Studio legale Fiori, Geschäftsführer	Locarno
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsinhaber	Ottoberg
Fuchs Hannes	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
Holliger Thomas	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter/GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	
Jost Ueli	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR/Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
Keist Max	KUBE Electronics AG, ElIng. HTL, Geschäftsleiter,	Gossau
Kriech Ulrich	Zimmermann Generalbauunternehmung AG, eidg. dipl. Baumeister, Geschäftsführer	Bern
Küchler Robert	Spiller AG, Geschäftsinhaber	Kriens
Leu Roger	Temporalis Consulting GmbH, Geschäftsleiter/Partner	Reinach
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
Schuler Ivonne	Norbert Michelotto Malergeschäft, Malerin	Brunnen
Seiler Markus	Seiler & Sala Family Office AG, VRP, Investmentcontroller, Treuhänder mit eidg. Fachausweis	Münchenstein
Thomi Reto	Nyffenegger Storenfabrik AG, Dipl. ElIng. ETHZ, Inhaber	Huttwil BE

État au 31.12.2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O.A. Rüedi	Président du conseil d'administration	2013	2020	
Thomas R. Schönbächler	Vice-président du conseil d'administra- tion depuis octobre 2019	2015	2020	Membre du comité de révision et de risque
Hans Wey	Membre du conseil d'administration	2013	2020	Président du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération (jusqu'en avril 2019)
Beat Bühlmann	Membre du conseil d'administration	2018	2020	Membre du comité de nomination et de rémunération
Matteo Inaudi	Membre du conseil d'administration	2012	2020	Membre du comité de nomination et de rémunération (jusqu'en avril 2019), président du comité de nomination et de rémunération (à partir de mai 2019)
Markus Lützelschwab	Membre du conseil d'administration	2016	2020	Membre du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération (à partir de mai 2019)
Brigitta M. Gadient	Vice-présidente du conseil d'administration jusqu'en avril 2019	1995	2019	Présidente du comité de nomination et de rémunération jusqu'en avril 2019
Sophie Leuenberger (jusqu'en septembre 2019) Sandra Borner (à partir d'octobre 2019) Claudia Vogt	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration

Président d'honneur

	Président d'honneur du conseil	
Gianfranco Balestra	d'administration	depuis 2008

État au 31.12.2019



Daniel O.A. RüediPrésident du conseil d'administration, né en 1968, citoyen de Cazis, domicilié à Arlesheim



Thomas R. SchönbächlerVice-président du conseil d'administration, né en 1964, citoyen de Zurich, domicilié à Zurich

Daniel O. A. Rüedi est membre des conseils d'administration de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2013. En 2014, il fut élu vice-président et en 2015 président du conseil d'administration. Cet analyste financier et gestionnaire de fortune diplômé, titulaire d'un Rochester-Bern Executive MBA, est associé indéfiniment responsable de la société en commandite Baumann & Cie Banquiers, Bâle, depuis 2008 et CEO de la banque. Il est responsable des domaines placements, comptabilité informatique et ressources humaines.

Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Trafina Privatbank AG et d'autres entreprises non cotées en Bourse dans les secteurs financier, immobilier et santé. Qui plus est, Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Caisse de compensation des banques suisses et de la Caisse d'allocations familiales banques et il est membre de différents conseils de fondation.

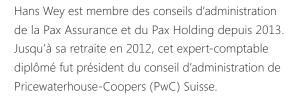
Depuis septembre 2019, il est en outre président du conseil d'administration de la Pax Asset Management SA.

Thomas R. Schönbächler est membre des conseils d'administration de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding depuis 2015. Il en est devenu le vice-président en octobre 2019. Il est économiste d'entreprise HWV (maintenant HES) et titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Rochester. Auprès de la Rentenanstalt et future Swiss Life, il a exercé à différents niveaux de fonctions; il a ainsi été responsable des opérations de fondations collectives et, à la fin, responsable du service clientèle pour l'ensemble des opérations d'assurance-vie sur tout le territoire suisse. Il dispose de connaissances larges et approfondies dans des domaines allant de la distribution à la gestion des opérations d'assurance en passant par le développement de produits.

En 2009, il est passé à la BVK, la prévoyance en faveur du personnel du canton de Zurich, où il a opéré en tant que chef de la BVK et président de la direction. Depuis 2014, il est CEO de la fondation BVK de droit public et membre de plusieurs conseils de fondation.



Hans Wey Membre du conseil d'administration, né en 1952, citoyen de Schenkon, domicilié à Saint-Gall



Avant cela, il a dirigé le secteur révision de prestataires financiers auprès de PwC et des mandats de révision de banques et, auparavant, également d'assurances et de sociétés de capital.

Hans Wey est membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Saint-Gall.



Beat Bühlmann Membre du conseil d'administration, né en 1975, citoyen de Zoug domicilié à Zoug

Beat Bühlmann est membre des conseils d'administration de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2018.

Avec ses profondes connaissances et son expérience dans différents domaines, Beat Bühlmann couvre un large éventail de thèmes qui s'étend de la technologie et de la numérisation à la vente et au domaine marketing/ RP. De 2016 à 2018 il était directeur général EMEA de la société de logiciels et de solutions de cloud Evernote GmbH à Zurich. Auparavant, il a occupé différents postes de dirigeant dans les domaines transformation numérique, distribution et marketing en Suisse et à l'étranger. Qui plus est, il exerce des mandats au sein de conseils d'administration dans les domaines marketing, RP, solutions logicielles et télécommunication, et il est auteur de livres et enseigne à différentes universités. Beat Bühlmann est responsable des ventes de la division PME de Swisscom depuis août 2019.

Il a étudié les sciences de la télécommunication et informatiques, puis a obtenu un diplôme post-grade en Business Administration (AKAD Zurich) ainsi que le doctorat correspondant à Adélaïde, Australie.



Matteo Inaudi

Membre du conseil d'administration, né en 1956, citoyen de Vico Morcote, domicilié à Genève



Markus Lützelschwab

Membre du conseil d'administration, né en 1963, citoyen de Bâle, domicilié à Adliswil

Matteo Inaudi est membre des conseils d'administration de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2012. Cet avocat, qui a grandi au Tessin, est partenaire depuis 1995 de l'étude MING HALPÉRIN BURGER INAUDI à Genève. Il pratique à la fois le conseil et la représentation en justice, notamment dans le domaine du droit des sociétés, des contrats et du droit financier y compris dans le droit pénal. Matteo Inaudi a été élu en 2017 en tant que juge suppléant au sein de l'autorité genevoise de surveillance de la justice.

Qui plus est, il est consul honoraire de la République d'Estonie à Genève et cofondateur et directeur administratif du Festival AMADEUS (festival de musique à Genève). Il est en outre legal advisor de l'Association européenne des festivals (EFA) dont le siège est à Bruxelles. Matteo Inaudi est membre du conseil d'administration de diverses entreprises non cotées en Bourse dans les domaines du négoce, des services financiers et de l'immobilier.

Markus Lützelschwab est membre des conseils d'administration de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2016.

Markus Lützelschwab est actuaire qualifié FSA et titulaire d'un MBA exécutif de l'Université de Rochester.

Grâce à ses nombreuses années dans diverses fonctions de leadership dans la réassurance-vie à Swiss Re et PartnerRe, il a pu acquérir une grande expérience des produits et marchés les plus différents et dans la gestion de l'assurance-vie. En tant que membre de la direction Vie de PartnerRe, il était entre autres responsable pour les régions Asie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Royaume Uni, Irlande, Israël, Afrique du Sud. Les principales compétences de Markus Lützelschwab concernent les domaines développement commercial, gestion des produits, contrôle actuariel des compagnies d'assurance et gestion des risques.

COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité depuis	Département
Peter Kappeler	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring	CPO, membre du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Alex Flückiger	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances, Placements depuis mai 2019 (à titre intérimaire)
Volker Schmidt	COO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT
Daniel Mutz	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
Michael Jorda	CPO, membre du comité directorial jusqu'en avril 2019	2005	Produits & actuariat
Martha Scheiber	CIO, membre du comité directorial jusqu'en avril 2019	2010	Placements

État au 31.12.2019



Peter Kappeler

CEO, ing. dipl. EPF de Zurich, président du comité directorial, né en 1969, de nationalité suisse



Son parcours professionnel l'a d'abord mené à la Winterthur Leben (aujourd'hui AXA Winterthur) en tant que responsable Business Technology Office & Mathematics. Plus tard, il y a exercé la fonction de responsable back-office vie individuelle ainsi que de responsable suppléant vie individuelle. En 2007, Peter Kappeler est passé à Allianz Suisse où sa dernière fonction a été celle de responsable vie et hypothèques.

Il est membre du conseil d'administration de la Dextra Assurances SA.



Yvonne Häring

CPO, doctorat de mathématicienne, responsable du département Produits & actuariat (depuis janvier 2020), née en 1978, de nationalité suisse

Yvonne Häring est titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr phil.) et dispose d'une formation complémentaire de l'International Fund & Asset Management Business School ainsi que de l'Excellence in General Management DAS HSG. Depuis 2020, Yvonne Häring est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding.

De 2007 à 2019, elle a officié à la Baloise dans différentes fonctions, notamment en tant que responsable développement produits et technique d'assurancevie collective, son dernier poste ayant été celui de responsable services assurance dommages entreprises clientes.

Depuis le 1.1.2020, elle est membre du conseil d'administration de la Creadi AG.



Alex Flückiger

CFO, économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable avec diplôme fédéral, responsable Finances, né en 1969, de nationalité suisse



En 1997, il a débuté son activité en tant qu'expertcomptable auprès de PwC. De 2002 à 2017, il a occupé, au sein du Zurich Insurance Group, différentes fonctions, entre autres en tant que Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planning & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland.

En septembre 2019, il est devenu membre du conseil d'administration de la Pax Asset Management SA, et, en décembre 2019, de la Dextra Assurances SA.



Volker Schmidt

COO, M. A., M. Sc., responsable Opérations & IT, né en 1972, de nationalités suisse et allemande

Volker Schmidt est économiste diplômé (HES) et dispose d'un Master of Arts en économie et management. Il a complété sa formation par un Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG) et un Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Opérations & IT.

En 2001, il a quitté le conseil aux entreprises pour rejoindre la CSS Assurance à Lucerne. De 2010 à 2017, il a été membre de la direction du groupe et responsable du secteur Informatique & Operational Excellence et de la direction de la filiale Sanagate.

Depuis 1.1.2020, il est membre du conseil d'administration de la Creadi AG.



Daniel MutzCSO, MBA, économiste d'entreprise dipl. HES, responsable Distribution & marketing, né en 1967, de nationalité suisse

Daniel Mutz dispose d'un diplôme de gestion d'entreprise de la Haute École specialisée d'économie à Olten et est titulaire d'un MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow.

Avant de rejoindre la Pax Assurance en 2013, il a exercé diverses fonctions de dirigeant dans l'assurance.

Daniel Mutz est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Distribution & marketing.

Qui plus est, il est membre du conseil d'administration de la Creadi AG, Bâle, et prendra ses fonctions de président du conseil d'administration de la Creadi AG au 1.1.2020.

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et ceci peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET INFORMATION

1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à Pricewaterhouse-Coopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Hieronymus T. Dormann, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision en 2019 se montent à CHF 508'883 TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 553'578, TVA comprise).

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Aucun honoraire n'a été payé en 2019 (année précédente: CHF 71'944, TVA comprise) pour des prestations de services proches de la révision, et il n'y a pas eu d'autres prestations de services.

3 INSTRUMENTS DE SURVEIL-LANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales avec les délégués ont lieu au cours d'une durée de mandat, rencontres au cours desquelles des sujets concernant le groupe Pax sont traités. Pendant l'année sous revue, une rencontre des délégués a eu lieu en Suisse alémanique tout comme en Suisse romande et au Tessin.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

INDEMNISATIONS

Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs sont également expliquées.

Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 500 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Une augmentation du jeton de présence à CHF 750 sera proposée à l'assemblée des délégués 2020. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des délégués ou des sociétaires.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont stipulés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration.

La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est en vigueur depuis 2017 et est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Président(e) CA	Vice-pré- sident(e) CA	Président comité de révision et de risque	Membre CA
Honoraire annuel	250′000	80′000	80′000	60′000
Forfait pour frais	20′000	10′000	5′000	5′000

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2019, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 689'935 (CHF 725'401 l'année précédente, y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 137'484 (CHF 144'577 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnisations versées en 2019 peut être consulté dans le tableau qui suit.

Indemnisations des membres du conseil d'administration

				Total
En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	2019	2018
Daniel O. A. Rüedi Président	270′000	17′405	287′405	287′405
Thomas R. Schönbächler Vice-président au prorata à compter d'octobre 2019 Membre du comité de révision et de risque	71′250	4′606	75′856	69′252
Matteo Inaudi Président du comité de nomination et de rémunération (à compter de mai 2019)	65′000	4′252	69′252	69′252
Hans Wey Président du comité de révision et de risque Membre du comité de nomination et de rémunération (jusqu'en avril 2019)	85′000	2′826	87′826	87′826
Markus Lützelschwab Membre du comité de révision et de risque Membre du comité de nomination et de rémunération (à compter de mai 2019)	65′000	4′252	69′252	69′252
Beat Bühlmann Membre du comité de nomination et de rémunération (au prorata à compter d'avril 2018)	65′000	4′252	69′252	46′745
Brigitta M. Gadient Vice-présidente, présidente du comité de nomination et de rémunération (au prorata jusqu'en avril 2019)	29′250	1′842	31′092	95′669
Total conseil d'administration	650′500	39'435	689′935	725′401

Les transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration apparaissent à l'annexe, chiffre 5.6.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f). Ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité des frais forfaitaire ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue, de la responsabilité et de la valeur sur le marché de la fonction concernée ainsi que du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent étant possible. Cela peut être le cas si les objectifs commerciaux ont été largement dépassés. Cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans et à condition que l'évolution des affaires reste positive et que le contrat de travail soit encore en vigueur à l'expiration de ces trois ans.

Les objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement sont déterminés tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. Les objectifs des autres membres du comité directorial sont déterminés par le CEO qui les fait autoriser par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget et sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est déterminé par la commission de nomination et de rémunération. Ce degré peut aller de 70 à 120 pour cent. Si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés, une indemnité complémentaire peut être accordée.

Prévoyance

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective LPP, pour la prévoyance professionnelle.

Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient d'une voiture de fonction ou d'une prime de mobilité au titre de prestations auxiliaires. En plus, une indemnisation forfaitaire des frais conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2019

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016. Pour l'exercice 2019, le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 3'760'594 (indemnisations dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2020) y compris allocations pour enfant et de formation professionnelle, frais forfaitaires, part privée voiture de service, abonnement général, une allocation de mobilité, des frais de logement occasionnés dans le cadre de l'activité, un rabais de prime, un anniversaire d'entrée en service, une allocation spéciale ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales (CHF 3'899'171 l'année précédente).

Les charges pour la caisse de pension côté employeur pour les membres du comité directorial portent sur CHF 523'767 (l'année précédente CHF 546'429). À la fin du mois d'avril 2019, Martha Scheiber, responsable Placements, s'est tournée vers de nouveaux défis et a quitté Pax. Michael Jorda, responsable Produits & Actuariat, a également quitté le comité directorial pour se concentrer sur la mise en place d'un projet de Pax stratégiquement important. Les rémunérations au prorata pour les mutations au sein du comité directorial sont prises en compte dans le montant global des rémunérations.

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2019.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

						Total
En CHF	Salaire de base ²	Indemnité variable ^{1,2}	Assurances sociales et caisse de pension ²	Autres paiements (prestations accessoires) ²	2019²	2018
Total comité directorial	2′015′307	856′962	717′865	170′460	3′760′594	3′899′171
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	510′120	250′000	160′233	34′568	954′921	950′758

Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaborateurs prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs au niveau des objectifs de l'entreprise, objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont clairement définies.

Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction du programme de bonus et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

² Rémunérations au prorata Martha Scheiber jusqu'au 31.10. 2019 et Michael Jorda jusqu'au 30.11.2019





PAX KONZERN

COMPTES CONSOLIDÉS 2019

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

En CHF 1'000	Commentaires		2018		2019
Primes brutes			885′213		826′581
Part des réassureurs			-3′238		-2′745
Modification des reports de primes			-1'419		2′738
Primes acquises pour le compte propre	2.1		880′556		826′574
Autre produit actuariel			997		13
Prestations d'assurance brutes versées	2.2	-691′564		-768′512	
Part des réassureurs		2′755		4′108	
Prestations d'assurance nettes versées			-688′809		-764'404
Modification brute de la provision pour cas d'assurance en suspens		-3'414		3′642	
Part des réassureurs		6′243		-4′565	
Modification nette de la provision pour cas d'assurance en suspens			2′829		-923
Modification brute des provisions techniques		-143′082		-27′784	
Part des réassureurs		<u> </u>			
Modification nette des provisions techniques			-144′042		-29'474
Prestations d'assurance pour le compte propre			-830′022		-794′801
Charges techniques	2.3		-115′163		-100'608
Autres charges			-672		-675
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10		-13′500		-17'000
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	4.10		-17′344		-15′936
Prélèvement des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10		17′344		15′936
Autres charges actuarielles			-14′172		-17′675
Résultat technique des opérations vie			-77′804		-86′497
Produit provenant des placements de capitaux	2.4	234′162		200'698	
Amortissement net des placements de capitaux	2.4	-46′935		-786	
Charges liées aux placements de capitaux	2.4	-107′726		-101′382	
Produit provenant des placements de capitaux			79′501		98′530
Autres produits financiers	2.5	10′242		11′095	
Autres charges financières	2.5	-10'007		-11′187	
Amortissement des immobilisations corporelles	2.5	-107		-62	
Charges extraordinaires	2.5	-112		0	
Autres bénéfices financiers	2.5		16		-154
Résultat financier			79′517		98′376
Résultat avant impôts			1′713		11'879
Impôts	2.6		33		2′419
Bénéfice annuel			1′746		14′298

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2018	31.12.2019
Placements immobiliers	4.1	1′130′838	1′175′316
Participations	4.2	7′535	12′377
Actions et fonds de placement	4.3	391′093	340′030
Titres à revenu fixe	4.3	4′680′965	4′546′108
Autres placements	4.3	120′034	176′331
Prêts à des corporations	4.3	490′000	475′000
Hypothèques	4.3	84′312	117′165
Dépôts à terme	4.3	0	50′000
Prêts sur polices		3'422	3′162
Autres investissements financiers		72	37
Placements de capitaux		6′908′271	6′895′526
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	4.4	1′159′855	1′399′088
Immobilisations corporelles	4.1	112	223
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.5	6′899	8′401
Total de l'actif immobilisé		8′075′137	8′303′238
Créances provenant des opérations d'assurance	4.6	20'160	13'617
Autres créances		24′508	24′068
Liquidités		188'071	354'615
Actifs de régularisation		62′321	60′582
Total de l'actif circulant		295′060	452′882
Total actifs		8′370′197	8′756′120

Passifs

En CHF 1'000	Commentaires		31.12.2018		31.12.2019
Provisions actuarielles pour le compte propre	4.7		5′974′284		6'030'915
Reports de primes	4.8		59′972		57′235
Provisions pour cas d'assurance en suspens	4.9		122′866		125′241
Parts d'excédents créditées			27/252		05/704
des preneurs d'assurance			27′359		25′724
Total des provisions actuarielles pour le compte propre			6′184′481		6′239′115
Provisions actuarielles pour les assurances- vie liées à des fonds			1′160′705		1′400′974
Total des provisions actuarielles			7′345′186		7′640′089
Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents		68′060		69′498	
Plus-values et moins-values (excédents latents)		108′610		157′236	
Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10		176′670		226′734
Dépôts en espèces des sociétés de réassurance			11'680		6′106
Provisions (financières) non techniques	4.11		60′675		59'024
Autres engagements à long terme	4.12		15′000		15′000
Total des engagements à long terme			7′609′211		7′946′953
Engagements provenant des opérations d'assurance	4.13		150′442		139'651
Acomptes pour ventes de biens-fonds		262		0	
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	4.3	7′801		14′499	
Autres engagements à court terme		21′476		20′799	
Engagements envers des institutions de prévoyance		20		0	
Total des autres engagements à court terme			29′559		35′298
Passifs de régularisation			8′496		12′759
Total des engagements à court terme			188'497		187′708
Total du capital d'emprunt			7′797′708		8′134′661
Réserves de réévaluation			147′018		181′690
Réserves de capitaux			50′000		50′000
Réserves de bénéfice			373′725		375′471
Bénéfice annuel			1′746		14′298
Total du capital propre	4.14		572′489		621′459
Total passifs			8′370′197		8′756′120

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En CHF 1'000		2018		2019
Bénéfice annuel		1′746		14′298
Amortissement sur immobilisations corporelles		107		62
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles		0		-46
Revalorisation de la réserve des cotisations de l'employeur		0		-1′548
Revalorisation sur placements de capitaux		-16′567		-28'929
Amortissement sur placements de capitaux		63′502		29′715
Participation au résultat organisations associées		1′374		3′200
Modification des impôts latents		238		-2′533
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux				
– Placements immobiliers	-132		-716	
– Actions et fonds de placement	-11'167		-22'676	
– Titres à revenu fixe, autres placements	18′120		43′566	
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux		6′821		20′174
PROVISIONS				
+/– Modification des provisions actuarielles pour le compte propre	163′721		56′631	
+/- Modification des reports de primes	1'419		-2′737	
+/- Modification des provisions pour cas d'assurance en suspens	-2'017		2′375	
+/- Modification des parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	-1′728		-1′635	
 +/- Modification des provisions actuarielles pour aussurances-vie liées à des participations 	-2′585		-1′556	
+/- Modification des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-3′565		1′438	
+/- Modification des dépôts de garantie en espèces des sociétés de réassurance	4′630		-5′574	
+/- Modification des provisions (financières) non techniques sans impôts latents	1′370			
Provisions		161′245		47′952
FONDS DE ROULEMENT NETS				
+/- Modification des créances provenant des opérations d'assurance	-5'096		6′543	
+/- Modification des engagements des opérations d'assurance	-33′591		-10′791	
+/- Modification des acomptes pour ventes de biens-fonds	0		-262	
Report à la page suivante	-38'687		-4′510	

En CHF 1'000		2018		2019
Report de la page précédente	-38'687		-4′510	
+/- Modification des autres dettes	491		444	
+/– Modification des engagements sur instruments financiers dérivés	-2′152		6′698	
+/– Modification des autres engagements et provisions à court terme	-4'033		-677	
+/- Modification des actifs de régularisa- tion	25′943		1′739	
+/– Modification des passifs de régularisation	268		4′214	
Fonds de roulement nets		-18′170		7′908
Flux de fonds de l'activité d'exploitation		200′296		90′253
PLACEMENTS DE CAPITAUX				
Placements immobiliers				
Actions et fonds de placement	-225′185		121′194	
Titres à revenu fixe,				
autres placements	103′124		35′305	
Prêts à des corporations	<u>-8'000</u>	·	15′000	
Hypothèques	-28′503		<u>-32'853</u>	
Dépôts à terme	0		_50′000	
Prêts sur polices	908		260	
Autres investissements financiers	-12		34	
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	1′531		2′594	
Placements de capitaux		-168′424		85′503
INVESTISSEMENTS NETS				
Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur	170		46	
Immobilisations corporelles	0		-128	
Achat des participations	-4′537		-9'130	
Investissements nets		-4′367		-9'212
Flux de fonds de l'activité d'investissement		-172′791		76′291
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT				
Flux de fonds de l'activité de financement		0		0
Modification du fonds liquidités		27′505		166′544
Montant initial du fonds liquidités		160′566		188'071
Montant final du fonds liquidités		188'071		354'615

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1000	Réserves de réévaluation	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Total du capital propre
2018				
État au 1.1.2018	139'827	50'000	373′725	563′552
Bénéfice annuel	0	0	1′746	1′746
Modification des réserves de réévaluation	7′191	0	0	7′191
État au 31.12.2018	147′018	50′000	375′471	572′489
2019				
État au 1.1.2019	147′018	50′000	375′471	572′489
Bénéfice annuel	0	0	14′298	14′298
Modification des réserves de réévaluation	34′672	0	0	34'672
État au 31.12.2019	181'690	50′000	389′769	621'459

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Pour ce qui est des comptes consolidés, c'est la recommandation spécifique à la branche Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» dans sa version de 1996, révisée en 2001, qui est dans ce cas particulièrement prise en compte.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent.

Les participations minoritaires sont prises en compte au prorata selon la méthode de mise en équivalence, un éventuel goodwill est désormais amorti dans les cinq ans.

Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		31.12.2018	31.12.2019
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle ¹	120'000	100.00%	100.00%
Creadi AG, Bâle ¹	4′000	100.00%	100.00%
Pax Verwaltungen AG, Bâle ²	n/a	100.00%	n/a
Pax Asset Management SA, Bâle 1,3	200	n/a	100.00%
Dextra Assurances SA, Zurich ^{1,4}	17′057	37.65%	44.35%

- ¹ Détenue par le Pax Holding (société coopérative), Bâle
- ² Fusion avec Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, au 1^{er} janvier 2019
- Nouvelle entreprise au 12.09.2019
- Participation de 44.35 pour cent atteinte en 2019 par augmentation du capital et acquisition de parts

Date de clôture

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

Structure du groupe

La structure du groupe a changé comme suit en 2019:

Au 1er janvier 2019, **la Pax Verwaltungen AG** a été intégrée à la Pax Assurance par fusion. **La Pax Asset Management SA** fut fondée en septembre 2019.

Le capital-actions de la **Dextra Assurances SA**, **Zurich**, a en outre été augmenté en deux étapes pour atteindre 17.06 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 44.35 pour cent.

Transactions avec des personnes proches

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2018	31.12.2019
	CHF	CHF
EUR	1.127	1.087
GBP	1.256	1.283
USD	0.986	0.968
CAD	0.722	n/a
AUD	0.694	n/a
NOK	0.114	n/a
JPY	0.009	0.009

Les risques de variation des taux sont couverts essentiellement par des opérations à terme sur devises.

1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après:

Base d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. C'est le principe de l'évaluation individuelle qui est applicable. Les plus-values ou les moins-values ne sont pas compensées entre elles. Ce sont fondamentalement les frais d'acquisition voire de production qui constituent la base d'évaluation des comptes consolidés. En sont exclus les placements immobiliers et certains types de placements de capitaux qui sont évalués à la valeur du marché.

Goodwill

Un goodwill a été payé lors de l'acquisition des parts de la Dextra Assurances SA. Il s'agit de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur patrimoniale au prorata au moment de l'acquisition.

Le goodwill est amorti dans les cinq ans.

Placements immobiliers

Il s'agit d'immeubles de rapport qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur de marché après la première prise en compte à leur valeur d'acquisition. La valeur de marché est calculée selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée à tour de rôle par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés. Si la valeur obtenue au niveau externe est nettement inférieure à la valeur interne, c'est la valeur externe qui est reprise dans les comptes consolidés.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biensfonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet immobilier), d'un flux de trésorerie à venir, d'investissements (CAPEX) et d'un taux d'escompte.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

Placements immobiliers en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations sont réévaluées.

Participations

Les participations de 20 à moins de 50 pour cent sont prises en compte au prorata en tant qu'organisations associées (méthode de mise en équivalence).

Actions et fonds de placement

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur de marché de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie de réévaluations individuelles.

Autres placements

Le groupe Pax acquiert aussi bien des contrats standards traités par les Bourses réglementées que des contrats over-the-counter (OTC) traités hors Bourse. Cela comprend, d'une part, les opérations à terme sur devises, contrats à terme sur indice boursier et options sur indice boursier et, d'autre part, des placements alternatifs comme Insurance Linked Securities, Private Debt et Private Equity, les investissements indirects dans l'immobilier et les infrastructures à l'étranger.

Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché.

Prêts, hypothèques

Ces placements de capitaux sont saisis à leur valeur historique d'acquisition déduction faite de réévaluations éventuellement nécessaires.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme, y compris ceux à court terme, sont déclarés comme investissements et évalués à leur valeur nominale.

Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs de marché. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des provisions actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

Immobilisations corporelles

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée lors de chaque clôture.

Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

Créances provenant des opérations d'assurance

Ces postes sont évalués à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

Provisions actuarielles

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation constituent la base pour les calculs.

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des preneurs d'assurance (méthode rétrospective).

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Par conséquent, les provisions pour sinistres à régler sont régulièrement contrôlées quant à leur

méthode d'évaluation et adaptées si besoin est. Une réserve est constituée pour les cas survenus, mais non encore signalés (IBNR).

La délimitation de primes déjà encaissées qui concernent cependant des périodes futures se fait au jour près.

Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents Ce poste du bilan contient:

· le fonds d'excédents

Les preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

des plus-values et moins-values (excédents latents)

Il s'agit des excédents latents provenant des différences d'évaluation dans l'exercice de la prévoyance professionnelle qui résultent des plus-values et des moins-values entre établissement des comptes consolidés et comptes selon le droit commercial du Code des obligations suisse. En cas d'établissement du bilan à partir de la réserve de réévaluation, ces différences peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat. Ces différences de valeur ne se sont pas encore produites et sont de ce fait latentes. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

Engagements provenant des opérations d'assurance

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance ou dépôts de primes. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds.

Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

Provisions (financières) non techniques

Il s'agit là, d'une part, de provisions pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'évènements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la provision pour les créances irrécouvrables des opérations de la prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces provisions correspond à l'estimation des sorties futures de fonds. La provision pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

Impôts

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans la présente clôture consolidée, le taux d'imposition pour les impôts latents est de 15.4 pour cent (année précédente 17.7 pour cent) pour la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans les opérations d'assurance. La baisse du taux d'imposition est une conséquence de l'application du projet de loi fiscale du canton de Bâle-Ville adopté en février 2019.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à une institution de prévoyance conformément à la législation suisse (Pax, Fondation collective LPP). Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. Des prestations de retraite ainsi

que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les provisions actuarielles, les immeubles en biens propres et les impôts latents.

2 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000			2018			2019
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRIMES						
Prévoyance privée	359′209	-872	358′337	352′341	-626	351′715
Prévoyance professionnelle	525'609	-2′366	523′243	473′913	-2′119	471′794
Autres	395	0	395	327	0	327
Total	885′213	-3′238	881′975	826′581	-2′745	823'836
MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES						
Prévoyance privée	-1'365	-56	-1'421	2′723	7	2′730
Autres	2	0	2	8	0	8
Total	-1'363	-56		2′731	7	2′738
PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE						
Prévoyance privée	357′844	-928	356′916	355′064	-619	354'445
Prévoyance professionnelle	525′609	-2′366	523′243	473′913	-2′119	471′794
Autres	397	0	397	335	0	335
Total	883'850	-3'294	880′556	829'312	-2′738	826′574

Selon le mode de paiement, les primes brutes sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2018	2019	
PRIMES PÉRIODIQUES			Changement par rapport à l'année précédente
Prévoyance privée	344′513	339′613	-1.4%
Prévoyance professionnelle	233′283	231′572	-0.7%
Autres	395	327	-17.2%
	578′191	571′512	-1.2%
PRIMES UNIQUES			
Prévoyance privée	14'696	12′728	-13.4%
Prévoyance professionnelle	292′326	242'341	-17.1%
	307′022	255'069	-16.9%
Total primes brutes	885'213	826′581	-6.6%

Selon la catégorie de produits, les primes acquises de la prévoyance privée sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2018	2019	
			Changement par rapport à l'année précédente
Assurance-vie classique	248′347	267′530	7.7%
Produits pour lesquels les preneurs d'assurance assument le risque inhérent au placement de capital	109'497	87′534	-20.1%
Total	357'844	355′064	-0.8%

L'assurance-vie classique comprend les primes du produit hybride «Placement en fonds avec garantie individuelle». Celui-ci se compose d'une partie classique et d'une partie liée à des fonds. Les primes de ce produit ont augmenté de 13.7 millions de CHF à 40.7 millions de CHF.

2.2 Prestations d'assurance brutes versées

En CHF 1'000	2018	2019	_
			Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-18′777	-23′368	24.5%
Échéances			5.5%
Rentes de vieillesse et de survivants			-2.9%
Invalidité	-40′250	-41′395	2.8%
Assurance maladie	-215		96.8%
Indemnités pour annulations de contrats/départs			16.5%
Total	-691′564	-768′512	11.1%

2.3 Charges techniques

En CHF 1'000	2018	2019	_
CHARGES TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION			Changement par rapport à l'année précédente
Distribution	-44′047	-36′805	-16.4%
Charges de personnel service interne	-38′584	-36′889	-4.4%
Charges de matériel service interne	-32′532	-26′914	-17.3%
Total service interne	-71′116	-63′803	-10.3%
Total	-115′163	-100′608	-12.6%

Les charges techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution. Les charges de matériel contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastruc-

ture et l'administration. Ne sont pas compris les frais internes pour la gestion de fortune ainsi que les charges de personnel. En vue d'une meilleure lisibilité de la performance des placements, ils apparaissent dans les charges pour placements de capitaux.

2.4 Résultat financier: produit provenant des placements de capitaux

En CHF 1'000	2018	2019	
PRODUIT PROVENANT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX			Changement par rapport à l'année précédente
Produit provenant des placements immobiliers	51′320	52′065	1.5%
Produit des titres	97′353	86′182	-11.5%
Produit des hypothèques	1′392	1′714	23.1%
Autres produits de capitaux	-882	-3'675	316.6%
Bénéfices de change sur les placements de capitaux ¹	58′720	27′591	-53.0%
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux ¹	26′259	36′821	40.2%
	234′162	200'698	-14.3%
AMORTISSEMENT NET DES PLACEMENTS DE CAPITAUX Revalorisation des placements de capitaux	16′567	28′929	74.6%
Amortissement des placements de capitaux		-29′715	
		-786	-98.3%
CHARGES POUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Frais pour la gestion des placements immobiliers	-13′085	-13'963	6.7%
Frais pour la gestion des titres	-2'842	-2'833	-0.3%
Pertes de change sur les placements de capitaux ¹		-50′768	-28.5%
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux ¹	-20′763	-33'818	62.9%
	-107′726	-101′382	-5.9%
Total	79′501	98′530	23.9%

Le total des pertes réalisées de -20.2 millions de CHF (année précédente: -6.8 millions de CHF) est représenté selon les catégories de placement dans le tableau des flux de trésorerie.

Ce chiffre résulte, entre autres, de mesures de couverture de change qui servent à atténuer les risques dans le secteur des placements.

Les bénéfices et les pertes sur placements et dérivés se neutralisent en partie pour ce qui est des positions couvertes.

2.5 Résultat financier: autres

En CHF 1'000	2018	2019	
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			Changement par rapport à l'année précédente
Produits des intérêts et commissions	10′242	11′049	7.9%
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	0	46	100.0%
	10′242	11′095	8.3%
AUTRES DÉPENSES FINANCIÈRES			
Autres frais d'intérêts	-3'872	-3'409	-11.9%
Dépenses de personnel autres opérations	-2′825	-1′574	-44.3%
Frais de gestion	-3′310	-6′204	87.4%
		-11′187	11.8%
Amortissement des immobilisations corporelles			-41.6%
Charges extraordinaires	-112	00	-100.0%
Total	16	-154	>-100.0%

2.6 Impôts

En CHF 1'000	2018	2019	_
			Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-359	-114	-68.3%
Autres impôts	630	0	-100.0%
Changement des impôts latents	-238	2′533	>-100.0%
Total	33	2′419	>100.0%

De possibles prétentions fiscales ne sont pas activées. En 2019, des revenus apparaissent en raison de la liquidation des impôts latents suite à la mise en œuvre du projet de loi fiscale de Bâle-Ville. Cet effet est unique.

COMPTE DE RÉSULTAT 3 **SECTORIEL**

En CHF 1'000			2018			2019
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Primes brutes	885′213			826′581		
Part des réassureurs	-3′238			-2′745		
Modification des reports de primes	-1'419			2′738		
Primes acquises pour le compte propre	880′556		880′556	826′574		826′574
Autre produit actuariel	997		997	13		13
Prestations d'assurance	601/564			760/510		
brutes versées	-691′564 			<u>-768′512</u>		
Part des réassureurs	2′755			4′108		764404
Prestations d'assurance versées			-688′809			-764′404
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens	-3'414			3'642		
Part des réassureurs	6′243			-4′565		
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens			2′829	-		-923
Modification des provisions techniques	-143′082			-27′784		
Part des réassureurs	-960			-1'690		
Modification des provisions techniques			-144′042			-29'474
Prestations d'assurance pour le compte propre	-830′022		-830′022	<u>-794′801</u>		-794′801
Charges techniques	-115′163		-115′163	-100′608		-100′608
Autres charges	-672			-675		
Attribution aux provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-13′500			-17′000		
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	-17′344			-15′936		
Prélèvement des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	17′344			15′936		
Autres charges actuarielles	-14′172		-14′172	-17′675		-17′675
Résultat technique opérations d'assurance-vie	-77′804		-77′804	-86′497		-86′497

Les prévoyances privée et professionnelle de la Pax Assurance sont contenues dans le segment «Opérations d'assurance».

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding et des participations de Pax Verwaltungen AG (jusqu'à la fusion), Pax Asset Management SA, Creadi AG et Dextra Assurances SA (assurance choses).

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1 Tableau des actifs immobilisés

En CHF 1'000	Placements immobiliers provenant des opérations d'assurance, valeur vénale	Immobilisations corporelles Valeur d'acquisition
2018		
État au 1.1.2018	1′099′396	484
Entrées	16′955	0
Sorties		0
Modifications de valeur	19'210	0
État au 31.12.2018	1′130′838	484
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1.1.2018		-265
Amortissements		-107
État au 31.12.2018		-372
Valeur comptable nette au 31.12.2018	1′130′838	112
Dont en construction pour le portefeuille	24'495	
Valeur d'acquisition au 31.12.2018	931′346	
2019		
État au 1.1.2019	1′130′838	484
Entrées	12'648	198
Sorties		-191
Modifications de valeur	37′674	0
État au 31.12.2019	1′175′316	491
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1.1.2019		-372
Sorties		166
Amortissements		-62
État au 31.12.2019		-268
Valeur comptable nette au 31.12.2019	1′175′316	223
Dont en construction pour le portefeuille	6'461	
Valeur d'acquisition au 31.12.2019	937′759	

4.2 Participations

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	4′938	7′535	52.6%
Acquisitions	4′537	9′130	101.2%
Amortissement goodwill	-566	-1′088	92.2%
Participation au résultat	-1′374	-3′200	132.9%
État au 31 décembre	7′535	12′377	64.3%

Pour la période en cours depuis l'acquisition de la participation à la Dextra Assurances SA, KCHF 1'755 ont été amortis sur le goodwill. Le goodwill subsistant se monte à KCHF 4'386.

4.3 Placements de capitaux

	31.12.2018	31.12.2019	_
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX En CHF 1'000			Changement par rapport à l'année précédente
ACTIONS ET FONDS DE PLACEMENT			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur marchande	391′093	340′030	-13.1%
Valeur d'acquisition	408'697	284′800	-30.3%
TITRES À REVENU FIXE			
Valeur dans les comptes du konzern = évaluation amortized cost	4′680′965	4′546′108	-2.9%
Valeur marchande	4′843′197	4′872′789	0.6%
Valeur d'acquisition	4′769′511	4′644′528	-2.6%
AUTRES PLACEMENTS			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur proche du marché	120′034	176′331	46.9%
Valeur d'acquisition	126′346	182′555	44.5%
Placements private equity compris dans les autres placements			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur marchande	4′941	4′121	-16.6%
Valeur d'acquisition	9′765	8′841	-9.5%
PRÊTS À DES CORPORATIONS			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	490′000	475′000	-3.1%
Valeur d'acquisition	490′066	475′066	-3.1%
HYPOTHÈQUES			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	84′312	117′165	39.0%
Valeur d'acquisition	84′312	117′165	39.0%

Les échéances des titres à revenu fixe qui sont évalués selon la méthode amortized cost dans les comptes consolidés sont les suivantes (valeurs nominales):

ÉCHÉANCES En CHF 1'000	Au cours d'un an	1–6 ans	6–11 ans	plus de 11 ans Total	Total
État au 31.12.2018	374′869	1′837′084	1′115′697	1′284′083	4′611′733
État au 31.12.2019	398′171	1′715′297	1′158′645	1′215′972	4'488'085

Les **dérivés** dans les autres placements de capitaux se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019	
			Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
– à des fins de couverture	7′732	20′226	161.6%
Total	7′732	20′226	161.6%
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	7′801	14′499	85.9%

Les dépôts à terme sont tous dus dans un délai de six mois

4.4 Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019	_
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	1′320′069	1′159′855	-12.1%
Entrées	44′911	24′806	-44.8%
Sorties	-46'442	-27′399	-41.0%
Flux de trésorerie net	-1′531	-2′593	69.3%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	-158′683	241′826	-252.4%
État au 31 décembre	1′159′855	1′399′088	20.6%

D'autres placements d'assurances-vie liées à des participations d'un montant de KCHF 38'947 (année précédente: KCHF 4'288) sont compris dans les liquidités.

4.5 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur et informations sur les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

Il existe un contrat d'adhésion à une fondation collective dans laquelle les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Utilisation	Bilan	Résultat prov dans les dépens	enant de la RCE es de personnel
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019	2019	31.12.2018	2018	2019
Institutions de prévoyance	8′401	0	8′401	-46	6′899	-82	1′502
Total	8'401	0	8'401	-46	6′899	-82	1′502

Comme l'année précédente, aucun intérêt n'a été versé sur la réserve de cotisations de l'employeur pour l'année en cours.

Le résultat positif de 2019 résulte de l'intégration du personnel de la Pax Verwaltungen AG dans la Pax Assurance. Cela a permis de réactiver les réserves de cotisations de l'employeur amorties au cours des années précédentes.

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/ découvert	ure/ du groupe Pax par rapport		Cotisations limitées à la période pour l'excercice		révoyance dans es de personnel	
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018			2018	2019
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-3′864	-3′828	-3′864
Total	0	0	0	0	-3'864	-3'828	-3′864

La prise en compte des actifs provenant de la réserve de cotisations d'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuels excédents de découverts et de couverture ont été effectuées sur la base du reporting de la fondation collective au 31 décembre 2019.

4.6 Créances provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019	
			Changement par rapport à l'année précédente
Prestations d'assurance payées d'avance	884	986	11.5%
Avoirs provenant des prestations d'assurance	1′165	800	
Primes arriérées	13′723	11′776	
Agents et intermédiaires	92	0	-100.0%
Réassurance	4′296	55	-98.7%
Total	20′160	13′617	-32.5%

4.7 Provisions actuarielles pour le compte propre

En CHF 1'000			31.12.2018			31.12.2019
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2′366′856	-1′512	2′365′344	2'427'720	-774	2'426'946
Prévoyance professionnelle	3′605′913	-5'446	3'600'467	3′600′456	-4'478	3′595′978
Autres	8'473	0	8′473	7′991	0	7′991
Total	5′981′242	-6′958	5'974'284	6'036'167	-5′252	6'030'915

4.8 Reports de primes

En CHF 1'000			31.12.2018			31.12.2019
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	60′390	-464	59′926	57′667	-470	57′197
Autres	47	-1	46	39	-1	38
Total	60′437	-465	59′972	57′706	-471	57′235

4.9 Provisions pour les cas d'assurance en suspens

En CHF 1'000			31.12.2018			31.12.2019
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	59′249	-9	59′240	58′730	-59	58′671
Prévoyance professionnelle	69'860	-6′234	63′626	68′188	-1′618	66′570
Total	129′109	-6'243	122'866	126′918	-1'677	125'241

4.10 Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019	
A) PROVISIONS POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS			Changement par rapport à l'année précédente
Solde des provisions en début d'année	67′487	63′643	-5.7%
Prélèvement net pour la distribution aux preneurs d'assurance	-17′344	-15′936	-8.1%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	13′500	17′000	25.9%
Total	63′643	64′707	1.7%
B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	4′417	4′791	8.5%
Total	68'060	69'498	2.1%
C) PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES (EXCÉDENTS LATENTS)			
Excédents latents provenant de l'application de la legal quote sur les plus-values et les moins-values (prévoyance professionnelle)	108′610	157′236	44.8%
Total	176′670	226′734	28.3%

Dans la prévoyance professionnelle, il y a lieu de tenir compte des dispositions «prévoyance professionnelle» se rapportant à la comptabilité séparée. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial ont également été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle.

Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas davantage être distribuées.

4.11 Provisions (financières) non techniques

En CHF 1'000	Provisions pour le personnel	Autres provisions	Provisions pour impôts latents	Total
2018				
État au 1.1.2018	7	3′254	54'029	57′290
Utilisation	-53	-96	0	-149
Changement avec effet sur le résultat	49	1′676	238	1′963
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	1′571	1′571
État au 31.12.2018	3	4′834	55'838	60'675

2019

État au 1.1.2019	3	4′834	55'838	60'675
Modification du périmètre de consolidation	-3	0	0	-3
Utilisation	0	-638	0	-638
Changement avec effet sur le résultat	0	-377	-2′533	-2'910
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	1′900	1′900
État au 31.12.2019	0	3′819	55′205	59'024

La mise en œuvre du projet de loi fiscale de Bâle-Ville a entraîné une baisse des taux d'imposition.

4.12 Autres engagements à long terme

2018

ÉCHÉANCES En CHF 1'000 Crédit du marché monétaire 2.18% 15'000	5′000	15′00	15′000	0		Total au 31.12.2018
ÉCHÉANCES			15′000		2.18%	
Mark & Interest 2019 2020						
Taux d'intérêt 2019 2020	Total	Tot	2020	2019	Taux d'intérêt	

2019

Total au 31.12.2019		15'000	0	15′000
Crédit du marché monétaire	2.18%	15′000		
ÉCHÉANCES En CHF 1'000				
	Taux d'intérêt	2020	2021	Total

4.13 Engagements provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019	
			Changement par rapport à l'année précédente
Réassurance	67	5′032	>100.0%
Primes payées d'avance	12'494	21′228	69.9%
Engagements envers des fondations collectives	66′361	48′746	-26.5%
Prestations d'assurance non encore versées	10′199	8′406	-17.6%
Dépôts de primes	54′231	49'660	-8.4%
Agents et intermédiaires	7′090	6′579	-7.2%
Total	150′442	139'651	-7.2%

4.14 Capital de base

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues, dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Restrictions de la propriété sur actifs

Dans le domaine assurance sur la vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
Moyens mis à disposition pour opérations de change à terme	7′732	20′226
Engagement découlant d'opérations de change à terme	7′801	14′499

Les liquidités qui précèdent sont destinées à garantir des passifs découlant d'opérations à terme sur devises liés à la date de clôture.

b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

5.2 Engagements de leasing et bails à long terme ne figurant pas au bilan

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
Leasing, fin de contrat 29.2.2020	4	1

5.3 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	213′708	263′247

5.4 Investment commitments in private equity

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs, et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

En 1'000	31.12.2018	31.12.2019
Engagements découlant d'investment commitments en CHF	0	17′579
Engagements découlant d'investment commitments en EUR	730	5′150
Engagements découlant d'investment commitments en USD	0	7′300

5.5 Valeurs assurance incendie

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
La valeur assurance incendie des placements immobiliers porte sur:	887′565	923′455

5.6 Entreprises et personnes proches

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
Engagements envers des institutions de prévoyance	20	0

5.7 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 508'883 TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 553'578, TVA comprise).

Aucun honoraire n'a été payé en 2019 (année précédente: CHF 71'944, TVA comprise) pour des prestations de services proches de la révision et il n'y a pas eu d'autres prestations de services.

5.8 Évènements postérieurs à la date du bilan

Entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation des comptes consolidés par le conseil d'administration le 19 mars 2020, l'apparition du Coronavirus doit être mentionnée comme évènement postérieur à la date de clôture du bilan. D'un point de vue comptable, les évolutions autour du Coronavirus ne représentent pas un évènement qui doit être pris en compte après la date du bilan, le Conseil fédéral ayant déclaré la «situation particulière» à la fin du mois de février 2020 et la cause originelle des répercussions économiques n'étant donc apparue qu'après la date du bilan. Pax a pris des mesures de précaution appropriées pour protéger la santé de ses collaborateurs et assurer l'encadrement des clients et des partenaires de distribution. Bien qu'une estimation des répercussions financières soit impossible à l'heure actuelle, la poursuite de l'activité commerciale n'est pas menacée.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2019 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG SA Financial Services Räffelstrasse 28 CH-8045 Zurich

Case postale CH-8036 Zurich T +41 58 249 31 31 www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pax Holding (société coopérative), comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de financement consolidé, le tableau de variation du capital propre consolidés et l'annexe (aux pages 57-84), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des délégués

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

Elina Monsch

Expert-réviseur agréée

Zurich, 19 mars 2020

Annexe:

Comptes consolidés constitués du compte de profits et pertes consolidé, du bilan consolidé, du tableau de financement consolidé, du tableau de variation du capital propre consolidé et de l'annexe

PAX HOLDING

COMPTES ANNUELS 2019

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En CHF 1'000	2018	2019
Produit de participation	2′000	2′000
Revenu des intérêts des préts	544	544
Produit des titres	913	873
Revenu des intérêts	_3	-5
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	448	12
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	2′371	1′145
Produits des placements de capitaux	6′273	4′569
Revalorisation des placements de capitaux	0	272
Amortissements des placements de capitaux	-4'183	-1′892
Amortissement net des placements de capitaux	-4′183	-1′620
Frais externes de gestion	-43	-28
Pertes de changes sur les placements de capitaux	-139	-144
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	-220	-55
Dépenses pour les placements de capitaux	-402	-227
Autres produits financiers	10	152
Produit financier	1′698	2′874
Frais d'organes et de gestion	-1'030	-3'419
Autres dépenses financières	-332	-332
Résultat annuel avant impôts	336	-877
Impôts	-144	-96
Bénéfice annuel/perte annuelle	192	-973

BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
ACTIFS		
Liquidités	1′910	3′252
Créances vis-à-vis de la Pax Assurance		155
Créances vis-à-vis de la Pax Asset Management SA		199
Autres créances à court terme	317	293
Actifs de régularisation		9
Actifs circulants	2′230	3′908
Titres	24′279	24′582
Prêts vis-à-vis de la Pax Assurance	47'000	32'000
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40′000
Placements financiers	111′279	96′582
Participations	86'527	96'097
Actifs immobilisés	197′806	192'679
Total actifs	200′036	196′587
PASSIFS		
Engagements envers participations	4'463	1′843
Autres engagements à court terme	4	265
Passifs de régularisation	598	481
Capital étranger à court terme	5′065	2′589
Engagements à long terme portant intérêts	15′000	15′000
Provisions	500	500
Capital étranger à long terme	15′500	15′500
Capital d'emprunt	20′565	18'089
Réserve légale	150′000	150′000
Report de l'année précédente	29'279	29'471
Bénéfice annuel	192	
Réserve facultative de bénéfices	29'471	28'498
Capital propre	179'471	178'498
Total passifs	200'036	196′587

ANNEXE

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (articles 957–963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

Tableau de financement

Le Pax Holding établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

Participations

Les participations directes du Holding se composent comme suit:	Quote-part de participation 31.12.2018	Quote-part de participation 31.12.2019	Capital-actions 31.12.2019 En CHF 1'000	Libéré à
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%	100.0%	120′000	100.0%
Creadi AG, Bâle	100.0%	100.0%	4′000	100.0%
Pax Asset Management SA, Bâle	n/a	100.0%	200	100.0%
Dextra Assurances SA, Zurich	37.7%	44.4%	17′057	100.0%
Remarque				
La Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA a participé, pour sa part, à la société suivante: Pax Verwaltungen AG, Bâle				
Pax Verwaltungen AG, Bâle Fusion le 1.1.2019 avec la Pax Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%	n/a	n/a_	n/a

Au 1^{er} janvier 2019, **la Pax Verwaltungen AG** a été intégrée à la Pax Assurance par fusion. **La Pax Asset Management SA** fut fondée en septembre 2019.

Le capital-actions de la **Dextra Assurances SA, Zurich,** a en outre été augmenté en deux étapes pour atteindre 17.06 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 44.35 pour cent.

Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En 1'000 CHF	31.12.2018	31.12.2019
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40′000	40′000
	40'000	40'000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

Engagements envers des participations

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	1′726	_
Creadi AG, Bâle	2′737	1′843
	4′463	1′843

Il s'agit d'engagements à court terme y compris la prise en charge du déficit de la Creadi AG d'un montant de KCHF 1'843 (année précédente KCHF 2'737).

Engagements à long terme portant intérêts

ÉCHEANCES ET INTÉRÊT En CHF 1'000	Taux d'intérêt	De 1–5 ans	Plus de 5 ans
État au 31.12.2018	2.18%	15′000	_
État au 31.12.2019	2.18%	15′000	_

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'imposition TVA de groupe, le Pax Holding est solidairement responsable.

Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding n'a aucun salarié.

Évènements postérieurs à la date du bilan

Entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 19 mars 2020, l'apparition du Coronavirus doit être mentionnée comme évènement postérieur à la date de clôture du bilan. D'un point de vue comptable,

les évolutions autour du Coronavirus ne représentent pas un évènement qui doit être pris en compte après la date du bilan, le Conseil fédéral ayant déclaré la «situation particulière» à la fin du mois de février 2020 et la cause originelle des répercussions économiques n'étant donc apparue qu'après la date du bilan. Pax a pris des mesures de précaution appropriées pour protéger la santé de ses collaborateurs et assurer l'encadrement des clients et des partenaires de distribution. Bien qu'une estimation des répercussions financières soit impossible à l'heure actuelle, la poursuite de l'activité commerciale n'est pas menacée.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En CHF 1'000	31.12.2018	31.12.2019
Report de l'année précédente	29′279	29′471
Bénéfice annuel/perte annuelle	192	-973
Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués	29'471	28'498
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Attribution à la réserve légale	_	-
Report sur le nouvel exercice	29'471	28'498

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2019 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG SA Financial Services Räffelstrasse 28 CH-8045 Zurich

Case postale CH-8036 Zurich T +41 58 249 31 31 www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale de délégués de

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pax Holding (société coopérative), comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 88-92) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que cellesci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Pax Holding (Genossenschaft), Basel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des délégués

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Elina Monsch Expert-réviseur agréée

Zurich, le 19 mars 2020

Annexes:

- Comptes annuels constitués du compte de profits, du bilan et de l'annexe
- Proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan

OURS Éditeur

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Texte

Pax
Concept et design
Multiplikator AG
Photos
Julian Salinas, Getty Images, iStock.,
Stocksy United

© Copyright 2020 by Pax Holding (société coopérative) Reproduction intégrale ou partielle uniquement avec l'autorisation écrite du Pax Holding (société coopérative)



En ligne: www.pax.ch/rapport-de-gestion